

DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE TERRITORIAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE



MAI 2022

SOLÈNE DEVAUX - STAGIAIRE DIPLÔME UNIVERSITAIRE ALIMENTATION DURABLE



SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT
ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT NORMANDIE

Table des matières

Introduction	1
I. Le territoire.....	3
La démographie	3
La géographie et l'occupation des sols	5
<i>Géographie</i>	5
<i>Occupation des sols</i>	6
Les initiatives de développement durable	9
<i>Agriculture et alimentation</i>	9
<i>Environnement</i>	11
L'eau, les risques naturels et technologiques	11
<i>Eau</i>	12
<i>Risques naturels et technologiques</i>	13
Les produits sous Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)	13
II. La production agricole	14
Le foncier agricole	14
La production locale	15
<i>Potentialités agronomiques</i>	15
<i>Chiffres clés</i>	15
<i>Orientations technico-économiques</i>	17
<i>Démarches de valorisation</i>	20
<i>Scénarios de relocalisation de l'alimentation et de souveraineté alimentaire</i>	21
L'emploi agricole.....	23
III. Les infrastructures de transformation locales et les relais logistiques.....	25
La transformation.....	25
La distribution.....	26
<i>Grande distribution et magasins discount</i>	26
<i>Magasins spécialisés</i>	26
<i>Commerces de proximité</i>	26
<i>Marchés et AMAP</i>	26
IV. La consommation et la restauration collective.....	28
La consommation.....	28
<i>Enquête citoyenne</i>	28
<i>Enquête des restaurateurs</i>	29
La restauration collective.....	30
Conclusion.....	33
Références bibliographiques.....	34

Introduction

Le système alimentaire dominant dans les pays du Nord économique peut être qualifié de mondialisé et d'agro-industriel.

Initié à la suite de la seconde guerre mondiale, le but était de nourrir une population continuellement croissante. Mais depuis plusieurs années, ce système pose quelques questionnements : agriculture intensive, gaspillage, précarité, déserts alimentaires, mauvaise qualité dans la restauration collective ou encore globalisation des flux de denrées alimentaires.

La consommation des ressources naturelles pour l'alimentation se fait sur le principe de l'offre et de la demande et sans réelle comptabilisation ni prise en compte des externalités négatives pour l'environnement et les humains (**Revue projet, 2016**).

Il semble donc urgent de penser des politiques publiques qui permettent de préserver les ressources naturelles.

Les cadres réglementaires national et international font que la conception des politiques à ces échelles paraît difficile.

En revanche, le travail semble davantage réalisable à une échelle inférieure : commune ou communauté de communes, par exemple.

Un ensemble de loi et textes réglementaires ont donc été créés avec la volonté de repenser le système alimentaire de manière locale, et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) font partie de cet ensemble d'initiatives.

Définis pour la première fois dans l'article 39 de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de 2014, les PAT ont pour ambition de favoriser une alimentation durable à travers une approche systémique.

Les axes d'étude de ces projets sont les mêmes : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la production agricole, la transformation et la distribution alimentaire, la nutrition et la santé, l'accès à l'alimentation, l'inclusion par l'alimentation, l'évolution des pratiques agricoles et la protection et la gestion du foncier agricole.

Le territoire d'étude de ce travail est la **Communauté de Communes Yvetot Normandie**, créée en 2002.

Située en Seine-Maritime, elle regroupe actuellement 19 communes pour 27 801 habitants.

Le contexte environnemental local fait état d'une ressource en eau vulnérable, impactée par le ruissellement sur les zones de captage d'eau potable (**SMEACC, 2015**). Concernant la production agricole, la majorité part à l'exportation et peu de nourriture produite sur le territoire y est finalement réellement consommée (**PNR BSN, 2017**). En parallèle, et comme sur de nombreux autres territoires, la tendance est à la diminution du nombre d'exploitations au profit de l'agrandissement des parcelles (**AGRESTE, 2021**). Sur le volet social, les structures d'aide alimentaire ont exprimé la volonté d'améliorer leur approvisionnement notamment en termes de produits frais, bruts et locaux (**Épicerie sociale et solidaire, 2022**). Le gaspillage alimentaire est assez important en milieu scolaire, et la présence de chaîne de *fast-food* à proximité des écoles participe aux mauvaises habitudes alimentaires d'une partie de la population.

Consciente des caractéristiques de son territoire, la Communauté de Communes Yvetot Normandie a entrepris une démarche de formalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), labellisé niveau 1 depuis avril 2021.

Les principaux objectifs de ce PAT sont de tendre vers plus d'autonomie alimentaire sur le territoire, d'entreprendre des actions et animations d'éducation à l'alimentation, d'accompagner la restauration collective dans son atteinte des objectifs EGalim, de promouvoir les circuits-courts tout en préservant les ressources naturelles et de développer un espace-test agricole.

Dans le cadre de la réalisation de ce présent diagnostic, trois axes de travail se sont dessinés : la récupération de données froides (via les sources INSEE, DRAAF, Agreste, diagnostic agricole, RPG etc.), la participation citoyenne via une enquête à destination des personnes qui habitent ou font leurs achats alimentaires sur le territoire et enfin la rencontre des acteurs du système alimentaire local (via des entretiens semi-directifs).

I. Le territoire

La démographie

La région Normandie abrite 3 319 000 habitants répartis sur 5 départements que sont le Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne et la Seine-Maritime (**INSEE, 2018**). La Seine-Maritime regroupe 1 254 609 habitants (**INSEE, 2016**).

La Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN) est notre territoire d'étude (cf. [Figure 1](#) : Localisation de la ville centre Yvetot et délimitation du territoire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie). Elle est située en Seine Maritime, à mi-chemin entre les deux métropoles de Rouen et du Havre.



Figure 1 : Localisation de la ville centre Yvetot et délimitation du territoire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN, 2020).

Le territoire regroupe 19 communes, dont 15 rurales, et 27 801 habitants (CCYN, 2020). Yvetot est la ville centre et accueille 42% de la population de la CCYN avec 11 627 habitants (INSEE, 2021). Saint-Martin de l'If et Sainte-Marie des Champs sont les deux communes les plus peuplées après Yvetot, et regroupent chacune environ 6% de la population intercommunale (respectivement 1 713 et 1 581 habitants). Douze communes du territoire comptent moins de 1 000 habitants (CCYN, 2020).

La population du territoire est plutôt vieillissante. Sainte-Marie des Champs est la commune dans laquelle la tranche d'âge la plus représentée dans la population est la plus âgée de la communauté de communes : les 60-74 ans regroupent 25% de la population communale. Dans la commune d'Yvetot, les 45-59 ans sont les plus représentés (20% de la population communale). Il en est de même pour dix autres communes de la CCYN : Baons-le-Comte, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Ecretteville-lès-Baons, Hautot-Saint-Sulpice, Les-Hauts-de-Caux, Rocquefort, Saint-Clair-sur-les-Monts, Touffreville-la-Corbeline, Valliquerville. Pour les communes d'Allouville-Bellefosse, Bois-Himont et Mesnil-Panneville, il s'agit des 30-44 ans. Les 15-29 ans sont la tranche d'âge la plus importante dans la commune d'Auzebosc. Enfin, Carville-la-Folletière et Saint-Martin de l'if sont les communes pour lesquelles la tranche d'âge majoritaire est la plus jeune : 0-14 ans (**INSEE, 2021**).

La figure 2 illustre, à l'échelle intercommunale, la population par tranche d'âge (INSEE, 2021).

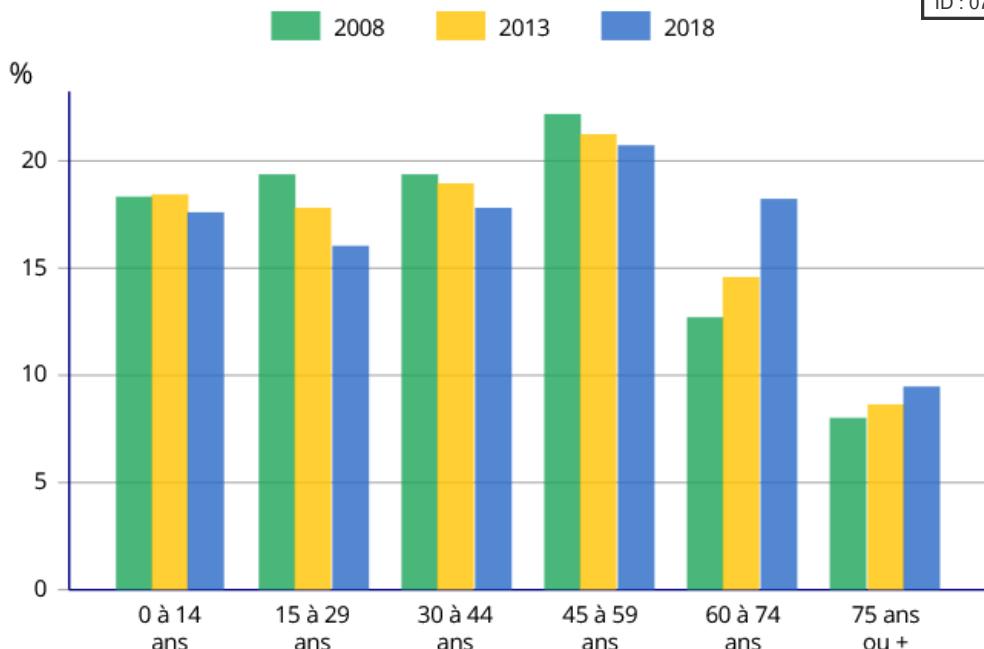


Figure 2 : Population par tranche d'âge à l'échelle intercommunale CCYN (INSEE, 2021).

La population intercommunale globale semble être stable depuis 2013 (INSEE, 2021).

Concernant les catégories socio-professionnelles, les retraités sont les plus nombreux sur le territoire avec près de 35% de la population (INSEE, 2021).

Le tableau 1 recense les données des catégories socio-professionnelles.

Après les retraités, les employés (28% des actifs ayant un emploi), ouvriers (28% des actifs ayant un emploi) et professions intermédiaires (26% des actifs ayant un emploi) sont les catégories les plus représentées sur le territoire. Nous observons que le nombre d'ouvriers est en diminution depuis 2008. Dans le même temps, le nombre de professions intermédiaires et cadres est en augmentation (INSEE, 2021).

Tableau 1 : Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socio-professionnelle (INSEE, 2021).

	2008	Dont actifs ayant un emploi	2013	Dont actifs ayant un emploi	2018	Dont actifs ayant un emploi	% par rapport au nombre d'actif ayant un emploi
Ensemble, <i>dont</i>	12 018	10 955	12 693	11 377	12 377	11 174	100%
Agriculteurs exploitants	177	175	171	171	144	141	1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	679	654	715	683	792	780	7%
Cadre et professions intellectuelles supérieures	1 050	1 017	1 278	1 233	1 320	1 286	12%
Professions intermédiaires	2 643	2 519	3 017	2 808	3 074	2 950	26%
Employés	3 498	3 099	3 556	3 056	3 560	3 096	28%
Ouvriers	3 901	3 491	3 840	3 278	3 371	2 921	26%

Sur le territoire, le taux de pauvreté (nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire fixé à 60 % du niveau de vie médian (**INSEE, 2020**)) atteint 16%. A titre de comparaison, ce taux est de 14,4% au niveau départemental et 14,8 % au niveau national (**INSEE, 2021**).

Le taux de chômage est lui d'en moyenne 9% (8% au niveau national). Les 15-24 ans sont les plus touchés puisque, chez eux, ce taux atteint 23% (**INSEE, 2021**).

La géographie et l'occupation des sols

Géographie

La CCYN s'étend sur 169 km² (16 900 ha) soit 2,7% de la surface départementale (**OSCOM, 2019**).

La petite région agricole du territoire et principale unité paysagère est le Pays de Caux (cf. Figure 3 : Petites régions agricoles normandes).



Figure 3 : Petites régions agricoles normandes (**DRAAF, 2018**).

Le Pays de Caux peut être décrit comme un grand plateau vallonné situé entre la vallée de la Seine et la Manche. Deux caractéristiques paysagères sont identifiables sur le territoire : les talwegs qui annoncent les affluentes de la Seine, et les clos mesure. Ces derniers sont considérés comme les éléments représentatifs par excellence du Pays de Caux (**DREAL, 2018**). Élément de verdure au sein de l'espace agricole, il s'agit généralement d'une prairie « plantée d'arbres fruitiers, entourée d'un talus planté d'arbres de haute taille qui abritent une ferme à bâtiments dispersés » (**Wikipedia, 2020**). La figure 4 reprend les principaux éléments qui composent un clos mesure.

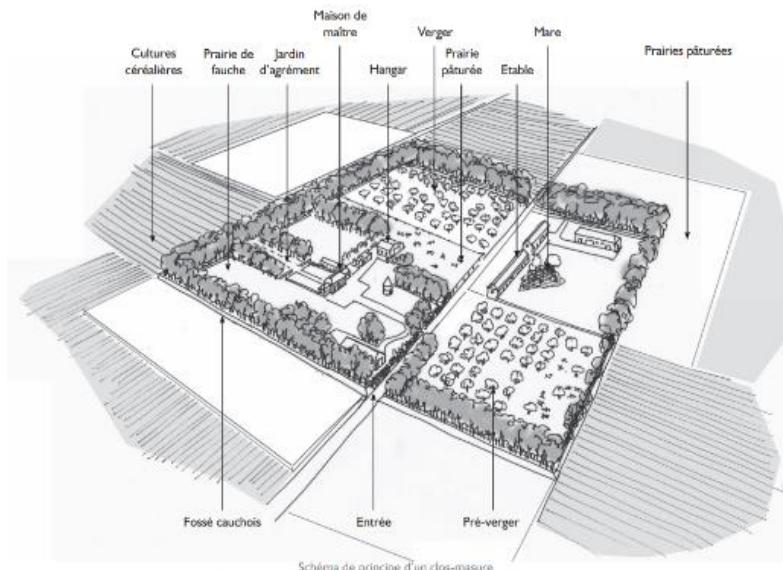


Figure 4 : Schéma de principe d'un clos mesure normand (**DREAL, 2018**).

Six communes du sud-ouest de la CCYN se trouvent sur le territoire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine normande (PNR BSN) : Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Bois-Himont, Saint-Clair-sur-les-Monts, Touffreville-la-Corbeline et Yvetot (**INPN zones protégées, 2021**). Ces six communes sont donc soumises à des recommandations et obligations contractuelles. Ces dernières visent à protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel du territoire par une gestion intelligente de l'aménagement du territoire, par la contribution au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie, par l'éducation et l'information au public, ou encore par la contribution à des programmes de recherche. Concrètement, cela fixe par exemple des obligations pour la collectivité territoriale de prendre en compte de l'environnement dans le cadre de la rédaction des documents d'urbanisme : l'urbanisation est préférée « à l'intérieur des périmètres existants ou par extension d'ampleur limitée en continuité de l'existant » (**PNR BSN, 2014**). Il est recommandé de mettre en place et pérenniser des actions pour le maintien de la biodiversité et de manière plus générale pour préserver les ressources environnementales (**PNR BSN, 2014**).

Aucune commune du territoire ne fait partie du réseau Zone Natura 2000 (**INPN zones natura 2000, 2021**). Le val au cesne est un site naturel protégé et couvre les communes de Croix-Mare, Ecalles-Alix, Saint-Martin-de l'if, Saint-Clair-sur-les-Monts, Sainte-Marie-des-Champs, Touffreville-la-Corbeline et Yvetot.

Occupation des sols

L'occupation des sols désigne « la couverture (bio-)physique de la surface des terres émergées et donc le type d'usage (ou de non-usage) fait des terres par l'Homme » (**Wikipedia, 2022**).

La tableau 2 ci-après présente l'occupation des sols du territoire selon les dernières données de l'Observatoire des Sols à l'échelle COMunale (OSCOM) 2019 (**OSCOM, 2019**).

Tableau 2 : Occupation des sols du territoire intercommunal et départemental (OSCOM, 2019).

Surface observée	CCYN (2019)	Seine-Maritime (2019)
Surface des zones urbanisées (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	790 ha 5%	33 570 ha 5%
Surface des zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	620 ha 4%	26 380 ha 4%
Surface des espaces verts artificialisés non agricoles (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	380 ha 2%	11 040 ha 2%
Surface des espaces non bâties en attente de requalification (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	30 ha 0,2%	760 ha 0,1%
Surface artificialisée <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	1 830 ha* 11%	72 020 ha* 11%
Surface des terres arables (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	9 650 ha 57%	2 902 300 ha 46%
Surface des cultures permanentes (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	420 ha 2%	11 180 ha 2%
Surface des prairies (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	280 ha 16%	118 910 ha 19%
Surface agricole autre (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	10 ha 0,06%	670 ha 0,1%
Surface agricole <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	12 870 ha 76%	420 990 ha 67%
Surface des forêts (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	1 290 ha 8%	97 540 ha 15%
Surface des milieux à végétation arbustive et/ou herbacées (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	900 ha 5%	33 320 ha 5%
Surface des forêts et milieux semi-naturels <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	2 190 ha 13%	130 840 ha 21%
Surface des eaux continentales (km ²) <i>Part dans la surface territoriale totale (%)</i>	40 ha 0,2%	7 960 ha 1%
Somme des surfaces identifiées (km ²)	16 930 ha (<i>donnée OSCOM</i>) 16 890 ha (<i>somme des différentes surfaces</i>)	631 800 ha

*La différence entre le résultat annoncé et l'addition des chiffres précédents vient de la non-présentation du paramètre "surface des mines, décharges et chantiers" dans le tableau mais de sa prise en compte dans le calcul.

L'occupation des sols sur le territoire a évidemment évolué. Il apparaît cependant difficile de comparer ces données au cours du temps, notamment à cause de l'ajout de communes au sein de la communauté depuis sa création en 2002.

Nous observons que la répartition des types de surfaces est globalement la même entre le territoire départemental et le territoire intercommunal. Sur la CCYN, les zones agricoles occupent une part importante de la surface totale, à hauteur de 76%. Cet aspect peut, en théorie, représenter un avantage considérable dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial pour l'objectif de relocalisation de l'alimentation. Les forêts et milieux semi-naturels sont présents à hauteur de 13%, essentiellement par la présence de la forêt de Brotonne au sud du territoire. Enfin, les territoires artificialisés représentent 11% de la surface totale. De manière attendue, la zone fortement artificialisée se situe autour de la ville centre Yvetot. Cette dernière ne devrait cependant pas voir sa part augmenter significativement car le Plan Local d'Urbanisme intercommunal fixe des objectifs en matière de préservation des zones naturelles et agricoles, notamment à travers la mesure « Territoire zéro artificialisation » qui s'inscrit dans la politique nationale plus globale de « Zéro artificialisation nette » d'ici à 2050.

La figure 5 est une cartographie du territoire reprenant les éléments précédemment cités dans le tableau 2.

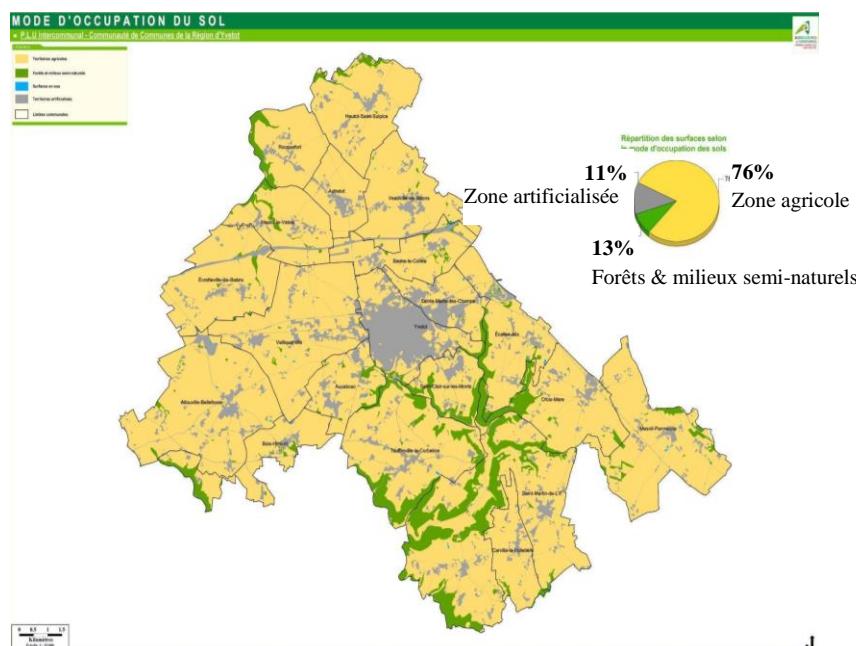


Figure 5 : Mode d'occupation des sols du territoire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie (Chambre d'agriculture 76, 2018).

Comme beaucoup de zones en France, le département de la Seine-Maritime a vu ses habitats naturels et ses espèces animales et végétales diminuer depuis le début du XXI^e siècle. Plusieurs paramètres sont observés comme une régression des surfaces en herbe, une dégradation des bocages, une disparition des zones humides. Les chiffres font état d'une disparition de 40% des prairies depuis les années 2000 et de plus de 50% des zones humides depuis les années 1950. Le Pays de Caux est particulièrement touché par ces problématiques (Seine Maritime, 2020).

Face aux différentes problématiques environnementales qui touchent le territoire, plusieurs initiatives ont été mises en place.

Les initiatives de développement durable

Plusieurs initiatives de développement durable sont initiées sur le territoire, nous allons nous intéresser principalement à celles concernant l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Agriculture et alimentation

Projet espace-test - CCYN

Porté par le service développement économique de la CCYN, un projet d'espace-test est en cours. La volonté de développer ce type de projet est née à la suite de la constatation de la pression foncière sur le territoire, le manque de jeunes agriculteurs ainsi que de production maraîchère et notamment en agriculture biologique.

Le choix de terrain s'est porté sur une parcelle de 7,8 ha actuellement exploitée en herbage. Située sur la commune d'Yvetot, la ville est actuellement propriétaire de l'ensemble de la parcelle (cf. Figure 6 : Situation de la parcelle concernée par le projet d'espace-test (**Nid'Agri, 2021**).



Figure 6 : Situation de la parcelle concernée par le projet d'espace-test (**Nid'Agri, 2021**).

Une étude de faisabilité sur la mise en place d'un dispositif de test agricole sur le territoire a été réalisée en 2021 par le collectif Nid'Agri qui regroupe le réseau des CIVAM Normands, CAE Rhizome, Bio en Normandie et Terre de liens Normandie. La conclusion de cette étude de faisabilité est que l'installation d'un lieu-test permanent est possible sur le terrain identifié. La production maraîchère y est favorable (après quelques aménagements de type accès carrossable, arrivée d'eau d'irrigation et d'eau potable) et les prestataires de l'étude recommandent l'installation de 3 personnes en test. Il est également indiqué que la parcelle permet (ergonomiquement) de faire du maraîchage en agriculture biologique.

A terme, la volonté politique quant à ce projet est d'installer définitivement les testeurs sur le territoire de la CCYN. Afin d'anticiper leur sortie et repérer le foncier pouvant être rendu disponible sur le territoire, une veille foncière a été initiée début 2022 par la SAFER et Terre de liens Normandie. Le diagnostic final doit être rendu en septembre 2022.

Projet légumerie/conserverie - Yvetot Demain

La CCYN a créé en 2021 un appel à projet nommé “YOU” qui a pour but de financer des projets de développement durable bénéficiant à toute ou une partie des habitants du territoire. Ces projets peuvent être portés par des citoyens, groupes de citoyens ou associations.

L’association Yvetot Demain a été lauréate de la première édition YOU pour le financement d’une étude de faisabilité de légumerie/conserverie sociale.

A travers cette étude de faisabilité, l’idée est d’établir un dialogue avec les maraîchers, producteurs de légumes de plein champ et les structures investies sur la thématique afin de juger de la pertinence de la mise en place d’une telle structure. Des rendez-vous sont en cours (à date de mai 2022) concernant les invendus, surplus ou le potentiel intérêt des acteurs pour l’émergence d’une légumerie. L’idée est également de définir le modèle économique sur lequel serait fondé le projet. Le premier comité de suivi du projet s’est tenu le 8 mars 2022 et le deuxième le 3 mai 2022. Il n’est pas encore décidé si la légumerie/conserverie offrira une prestation de service ou commercialisera elle-même l’ensemble des produits transformés. La réflexion porte également sur le type de service : légumerie, conserverie, les deux ?

En plus de son propre PAT, le territoire de la CCYN est touché par deux autres projets de ce type à savoir le PAT du département et celui du Parc Naturel Régional.

Projet Alimentaire Territorial - Département Seine Maritime

Depuis décembre 2020, le département de la Seine-Maritime porte un PAT.

Ce projet est construit autour de 9 axes :

- « Offrir aux collégiens une alimentation durable répondant aux dispositions de la loi EGALIM
- Accentuer une politique agricole en faveur d’une alimentation durable et de qualité
- Permettre l'accès aux ressources produites sur le territoire en participant au développement et à la structuration des circuit-courts
- Favoriser la transition écologique par la prévention du gaspillage alimentaire et la gestion des déchets des activités de restauration
- Consommer des produits locaux de qualité et répondre aux dispositions de la loi EGALIM au sein du restaurant administratif
- Intervenir en faveur de l'alimentation durable au sein des établissements du secteur habilité en protection de l'enfance
- Agir sur la nutrition et l'alimentation dans le cadre de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées
- Poursuivre son engagement dans la lutte contre la précarité alimentaire
- Communiquer, sensibiliser, associer et fédérer les acteurs du territoire autour des questions alimentaires » (**Département Seine Maritime, 2020**).

Dans le cadre du travail avec la restauration collective, et plus particulièrement avec les collèges, un groupement d’achat devrait être élaboré à titre expérimental. Pour lutter contre la précarité alimentaire, il est davantage question de projets assez ponctuels et par territoire, à travers la mise en place de financements. En ce sens, un appel à projet a eu lieu entre janvier et mars 2022 afin de financer des projets innovants en matière d'aide alimentaire. L'épicerie solidaire et le centre socioculturel d'Yvetot ont répondu conjointement à cet appel à projet, avec l'idée de proposer des ateliers de cuisine aux bénéficiaires de l'épicerie sociale. Ces ateliers se feraient au sein des locaux du centre socioculturel qui possède une cuisine aménagée et propice à ce genre d'animation.

Projet Alimentaire Territorial - Parc Naturel Régional Boucles de la Seine Normande

Enfin, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande est porteur de projet PAT, labellisé niveau 1 depuis janvier 2021. L'étude des flux de denrées, réalisée dans le cadre du diagnostic alimentaire, fait état d'une production alimentaire qui part en majorité à l'exportation, et d'une consommation de denrées alimentaires qui proviennent en majorité d'exploitations hors territoire (au niveau national, voire international). De manière à réfléchir et engager des actions concrètes, une concertation scientifique (pour construire une vision de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire du parc) et un forum ouvert (pour la construction du plan d'action) ont été réalisés. Huit ambitions sont ressorties de ce forum ouvert. Il s'agit des cultures intégrées, des pratiques d'agriculture biologique, de la méthanisation des effluents, de la préservation des prairies naturelles (et de qualité de l'eau), de l'évolution de l'assiette, de l'amélioration de la qualité en restauration collective, de la limitation de l'artificialisation des terres agricoles et enfin de nouvelles productions (fruits, légumes, volailles).

Environnement

Aide vélo - CCYN

A la suite de la présentation du Plan « Vélo et mobilités actives » par le gouvernement en 2018, la CCYN a entrepris le développement de son projet « CYCL'YN ». L'objectif de ce projet est de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %. Une des actions du plan vélo est par exemple l'aide à l'achat de vélo pour les particuliers : la CCYN a ouvert une enveloppe financière (cette année à partir de mars 2022) de 30 000€ d'aides pour l'achat de vélos aux particuliers. L'aide est fixée à 30% (plafonnement à 200€) de la valeur du vélo, électrique ou non, neuf ou d'occasion.

La première édition a été lancée en 2021 et une deuxième en mars 2022.

Aide isolation - CCYN

Une autre action de développement durable concerne la transition énergétique. D'ici à 2040, la CCYN a la volonté de réduire les consommations énergétiques du territoire de 50%. En ce sens, la collectivité met en place une aide financière à la rénovation énergétique à base de matériaux bio sourcés. Il est estimé que ces matériaux représentent un surcoût d'en moyenne 20% par rapport à un matériau classique. Pour cette raison, la CCYN propose de financer ce surcoût (avec un maximum de 2 000€ par logement) et une enveloppe budgétaire totale de 50 000€ est allouée à ce dispositif.

Paiement pour Services Environnementaux - Syndicat Mixte Eau et Assainissement du Caux Central

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central (SMEACC) a entrepris plusieurs initiatives visant à la préservation de la ressource en eau. En ce sens, des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont mis en place, financés directement par le SMEACC ou par le Ministère de la transition écologique et l'Agence de l'eau. Le SMEACC a la charge de la mise en place de ces PSE. Il peut s'agir par exemple d'un maintien d'herbe, d'un maintien d'herbe sur un axe de ruissellement, de la mise en place de haies ou mares, d'un pourcentage de surface en herbe gérée sans produits phytosanitaires, d'un pourcentage de surface d'herbe gérée avec moins de 70 unités d'azote etc.

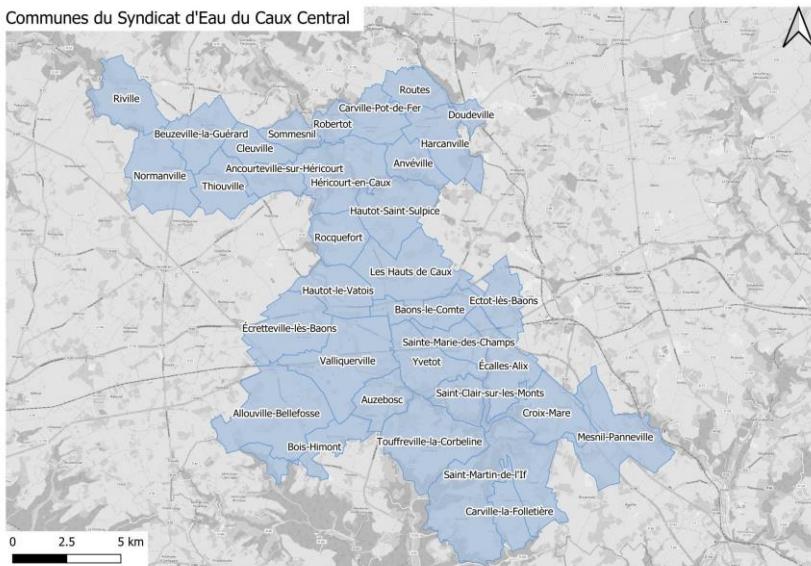
L'eau, les risques naturels et technologiques

Bien qu'étant situé dans la partie nord de la France et ne faisant pas face aux températures « extrêmes » de certains territoires du sud, le manque d'eau est une problématique qui peut être observée sur notre territoire d'étude. A l'échelle départementale, il peut s'observer à tout moment de l'année : en fin d'été lorsque les niveaux des nappes et débits des cours d'eau sont plus bas simultanément, et en hiver si les précipitations sont insuffisantes et que les nappes ne se rechargent pas suffisamment (DDTM, 2017).

Eau

Le SMEACC a été créé en 2013 et la compétence « eau » lui a été déléguée.

Il assure la production et la distribution d'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif. Le territoire du syndicat n'est pas exactement le même que celui de la CCYN (cf. [Figure 7 : Communes du Syndicat d'eau du Caux Central \(SMEACC, 2015\)](#)).



[Figure 7 : Communes du Syndicat d'eau du Caux Central \(SMEACC, 2015\)](#).

Le SMEACC possède 4 captages d'eau potable (hors territoire CCYN) qui fournissent l'eau potable aux 17 communes.

Les 2 communes n'étant pas sur le territoire du SMEACC sont fournies par le captage de Limésy, il s'agit de Croix-Mare et Mesnil-Panneville (sud-est du territoire).

Sur le territoire du SMEACC, d'importants ruissellements au niveau des nappes souterraines et superficielles causent des problématiques de pollution de l'eau potable (nitrates, produits phytosanitaires, turbidité). A la suite de dépassements réguliers des seuils autorisés et sur conseil de l'Agence de l'Eau, une usine de microfiltration a été construite en 1999 (coût de 7 millions d'euros). Cette usine traite la turbidité de l'eau, les produits phytosanitaires et depuis quelques semaines le calcaire. La protection de la ressource en eau est donc un des enjeux principaux du SMEACC. À la suite d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, des périmètres réglementaires de protection existent. Tout d'abord, le périmètre immédiat encercle le point de captage. Le syndicat est propriétaire de ce morceau de terrain clôturé et « toutes les activités autres que celles liées à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages et du périmètre immédiat sont interdites » ([SMEACC, 2015](#)). Le périmètre rapproché désigne quant à lui la zone où les activités étant « susceptibles de nuire à la qualité des eaux y sont interdites ou réglementées » ([SMEACC, 2015](#)). Enfin, dans le périmètre éloigné, uniquement des recommandations sont applicables. Une des missions du syndicat est d'encourager la protection jusqu'à ce périmètre éloigné. En ce sens, le SMEACC est un partenaire important du Projet Alimentaire Territorial, notamment sur le volet foncier et production agricole.

Sur ce sujet également et dans le cadre de la Directive Nitrates, la Seine-Maritime est classée “Zone vulnérable”. La Directive Nitrates s'inscrit dans le cadre réglementaire européen et a pour objectifs majeurs la réduction de la pollution des eaux par les nitrates et l'eutrophisation issus des activités agricoles ainsi que la prévention de l'extension de ces pollutions ([Chambre d'agriculture, 2015](#)).

Risques naturels et technologiques

Concernant l'identification des risques naturels et technologiques, l'Observatoire des risques naturels développé par Géorisques nous permet de dresser un rapide état des lieux. Nous notons que 4 risques majeurs sont recensés sur le territoire CCYN : inondation, mouvement de terrain, affaissements liés aux cavités souterraines et transport de marchandises dangereuses. Une commune est également concernée par un risque nucléaire (Hautot-Saint-Sulpice). Nous dénombrons en moyenne 5 arrêtés par commune portant sur la reconnaissance de catastrophe naturelle, principalement pour des inondations, coulées de boue, affaissement et glissement de terrain. Le dernier arrêté concerne la commune de Mesnil-Panneville pour inondations et coulées de boue, et date de 2021. Treize communes sont concernées par un plan de prévention des risques "inondation" (Yvetot, Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Bois-Himont, Carville-la-Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Mesnil-Panneville, Saint-Martin de l'if, Saint-Clair-sur-les-Monts, Sainte-Marie-des-Champs, Touffreville-la-Corbeline, Valliquerville), et 3 communes sont également touchées par un Programme d'Actions des Préventions et des Inondations (Croix-Mare, Mesnil-Panneville et Saint-Martin de l'if) (**Géorisques, 2021**).

Les produits sous Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)

Les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) sont des logos européens qui permettent d'attester de la provenance géographique d'un produit ou d'une partie d'un produit (label Appellation d'Origine Protégée AOP, Appellation d'Origine Contrôlée AOC, label Indication Géographique Protégée IGP, label Spécialité Traditionnelle Garantie STG), ou d'un mode de production plus respectueux de l'environnement ou du bien-être animal (label Agriculture Biologique, Label Rouge). Ils peuvent apporter une valeur ajoutée importante à la denrée et participer au patrimoine culinaire d'un territoire.

Le territoire CCYN ne couvre aucun SIQO en plus de ceux présents sur le territoire régional.

Nous comptons par exemple dix AOP, dont cinq pour des produits laitiers : AOP Camembert de Normandie, AOP Pont l'Evêque, AOP Beurre et crème d'Isigny, AOP Livarot, AOP Neufchâtel. Trois AOP concernent les boissons : AOP Domfront, AOP Pays d'Auge Cambremer, AOP Pays d'Auge. Enfin, deux AOP concernent les animaux d'élevage, il s'agit de l'AOP Maine-Anjou (bovin) et AOP Prés Salés Mont-Saint-Michel (ovin).

Trois IG concernent des boissons : IG Calvados et Pommeau de Normandie, IG Calvados domfrontais, IG Calvados Pays d'Auge.

Enfin, huit IGP sont présentes sur le territoire régional, il s'agit de l'IGP Cidre de Normandie, l'IGP Calvados blanc, rosé, rouge, Grisy, IGP Poireaux de Créances, IGP Volailles de Janzé, IGP Volailles de Bretagne, IGP Volailles du Maine et IGP Boeuf du Maine, IGP Volailles de Loué, IGP Oeufs de Loué, IGP Volailles de l'Orléanais, IGP Volailles de Houdan, IGP Porc de Normandie et IGP Volaille de Normandie (**DRAAF, 2016**).

II. La production agricole

Le foncier agricole

Les valeurs foncières agricoles présentées viennent des dernières données AGRESTE 2020 disponibles.

La CCYN étant située sur le territoire du Pays de Caux, nous nous baserons sur les valeurs foncières de ce dernier.

En 2020, la moyenne foncière des terres et prés libres du Pays de Caux est de 11 790€ par hectare. Ce qui en fait la valeur la plus haute des unités paysagères qui composent la Seine-Maritime et plus globalement la Normandie. La moyenne départementale est de 9 910€ par hectare, et au niveau régional le prix de l'hectare est de 8 580€ (**SAFER, 2018**) (**Ma propriété, 2021**). La figure 8 illustre l'évolution des prix du foncier agricole dans les départements normands, entre 2000 et 2020.

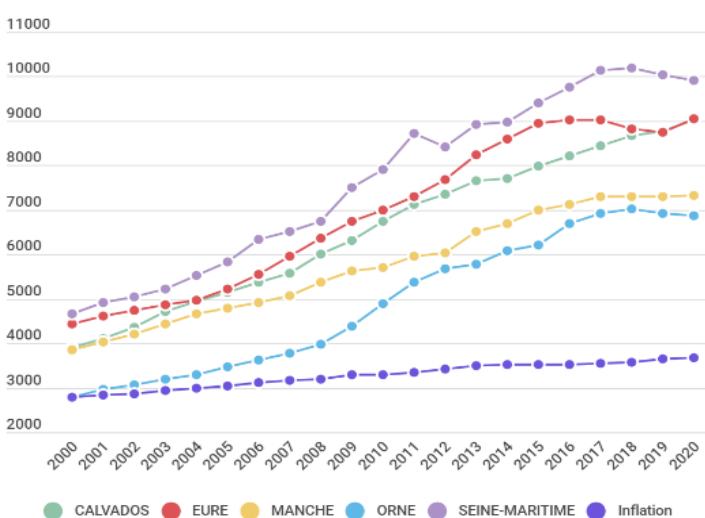


Figure 8 : Évolution du prix des terres libres en Normandie, de 2000 à 2020 (Ma propriété, 2020).

De manière assez logique, les prix des terres libres ont augmenté avec l'inflation. Cependant, cette augmentation des prix ne suit pas l'inflation puisqu'en Seine Maritime, le prix a quasiment doublé en 20 ans.

A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 6 000€/ha (**SAFER, 2019**), inférieure à la valeur moyenne d'autres pays d'Europe tels que les Pays-Bas (63 000€/ha), l'Allemagne (24 7000€/ha) ou encore l'Espagne (10 500€/ha) par exemple (**Pays des Château, 2020**).

L'augmentation des prix participe au problème d'accès au foncier, de plus en plus fermé sur le territoire du Pays de Caux. Ceci peut en partie favoriser le rachat de petites et moyennes exploitations par de grandes structures à fort capital économique, comme en témoigne le bilan Agreste pour la Normandie “[...] ce dernier recensement agricole confirme les tendances observées ces deux dernières décennies (baisse du nombre d'exploitations et agrandissement des surfaces).” (**AGRESTE, 2021**).

La production locale

Le Pays de Caux est caractérisé par un climat océanique franc : « amplitude thermique relativement faible avec des excès climatiques peu présents » (**Chambre d'agriculture 76, 2020**). Des pluies fines sont observées régulièrement et en toute saison, particulièrement en hiver (pluviométrie entre 700 et 900 mm par an). Le gel survient en moyenne 20 jours par an et, littoral oblige, le vent est régulier (**Chambre d'agriculture 76, 2020**). Ce climat semble être propice à l'agriculture, comme en témoignent les 70% des terres normandes qui lui sont consacrées. Ces chiffres font de la Normandie la région française avec la plus grande part de surfaces agricoles dans sa part de surfaces totales (**DRAAF, 2018**). Au niveau territorial, pour reprendre les chiffres exposés en partie I. 2, la surface destinée à la production agricole représente 12 870 ha soit 76% des terres identifiées.

Potentialités agronomiques

Sur la figure 9, nous visualisons les potentialités agronomiques des sols du territoire. Issues du diagnostic agricole mené par la Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime en 2018, ces données caractérisent les surfaces de potentialité agronomique faible à potentialité agronomique excellente. La forte ou excellente potentialité agronomique témoigne d'un sol épais et « composés de loess et de limon de plateau très fertile » (**Chambre d'agriculture 76, 2018**). Ces terres à fort ou très fort potentiel agronomique couvrent 85% du territoire, et sont majoritairement destinées à la culture de céréales et aux grandes cultures. Les potentialités agronomiques faibles ou moyennes se situent essentiellement autour des talwegs et vallées de la Durdent, de la Rançon et de l'Austreberthe et abrite des sols composés d'argile à sile, plus dur à travailler. Globalement, les terres à bon potentiel agronomiques sont réparties de manière homogène sur le territoire (**Chambre d'agriculture 76, 2018**).

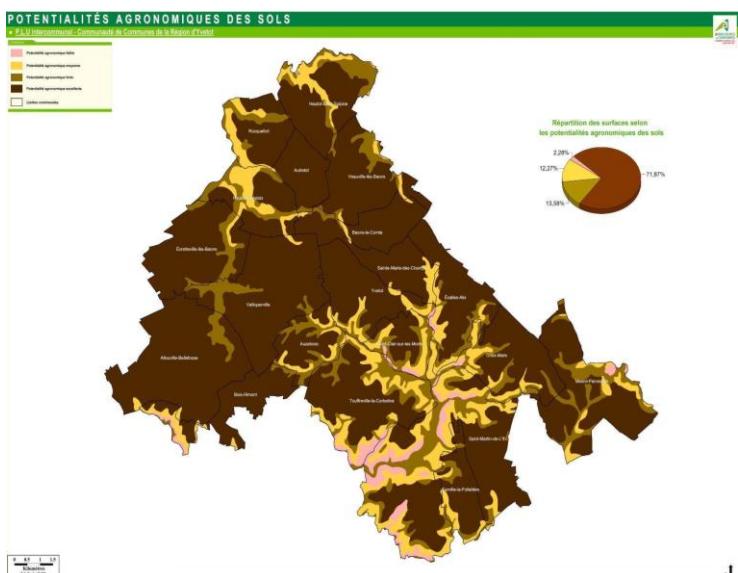


Figure 9 : Potentialités agronomiques des sols de la Communauté de Communes Yvetot Normandie (**Chambre d'agriculture 76, 2018**).

Les bonnes capacités agronomiques des sols du territoire (ainsi que la bonne desserte par deux autoroutes et des voies de chemin de fer) peuvent être reliées au prix élevé des terres en Pays de Caux (11 790€/ha).

Chiffres clés

Le recensement agricole 2020 nous informe que le paysage agricole normand poursuit la tendance observée depuis déjà deux décennies, à savoir une « poursuite du développement des grandes cultures » et une

« restructuration de l'élevage bovin ». Le nombre d'exploitations diminue au profit d'une augmentation de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation. Les dernières données de 2020 comptabilisent 26 500 exploitations agricoles sur le sol normand. En 2016, elles étaient au nombre de 31 000, ce qui témoigne de la baisse du nombre d'exploitations.

Cette tendance s'observe également au niveau départemental, ce chiffre s'élève à 4 793 exploitations en 2020 (diminution de 26% entre 2010 et 2020). (**AGRESTE, 2020**).

Le tableau 3 présente les données clés du recensement agricole de 2020 pour le territoire intercommunal, en les comparant aux dernières données de 2010. Il s'agit :

- Du nombre d'exploitations,
- De la Surface Agricole Utile (SAU) (terres arables, surfaces toujours en herbe, cultures pérennes) totale et de la SAU moyenne par exploitation,
- De la Production Brute Standard (PBS) totale (« potentiel de production des exploitations permettant de classer les exploitations selon leur dimension économique en moyennes et grandes exploitations ou grandes exploitations » (**INSEE, 2017**)),
- De l'Unité Gros Bétail (UGB) (« unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal [...] l'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré » (**Eurostat, 2021**)).
- Du nombre d'Emploi Temps Plein (ETP) (« un travail qui nécessiterait l'affectation de « n » personnes à plein temps pendant toute la période considérée » (**Wikipedia, 2021**)),
- Du nombre de chefs d'exploitation dont les femmes et leurs âges moyens.

Tableau 3 : Chiffres clés des recensements agricoles de 2010 et 2020 pour le territoire intercommunal Yvetot Normandie (**AGRESTE, 2020**).

	2010	2020	Évolution
Nombre total d'exploitation	260	169	-35,0%
SAU totale (ha)	12 926	12 209	-5,5%
SAU moyenne (ha) par exploitation	49,7	72,2	45,3%
PBS totale (k€)	31 188	34 384	10,2%
Total UGB	16 351	15 241	-6,8%
Travail total (ETP)	337,8	312,9	-7,4%
Nombre de chefs d'exploitation	316	216	-32%
Dont femmes	28%	25%	-3 points
Âge moyen des chefs d'exploitation	54	52	-2 ans

Tout d'abord, nous observons que certaines tendances observées au niveau de notre territoire d'étude correspondent aux tendances observées au niveau régional, à savoir une diminution du nombre d'exploitations mais une augmentation de la SAU moyenne par exploitation. Nous notons également la diminution du nombre d'ETP.

Sur le territoire de la CCYN, la SAU totale a diminué de presque 6% entre 2010 et 2020, potentiel signe de l'artificialisation des terres.

Pour illustrer concrètement la tendance du rachat des petites et moyennes exploitations par des grandes exploitations à haute PBS : le nombre d'exploitation est en diminution : -35% entre 2010 et 2020 (-26% au niveau départemental et -25% au niveau régional). Cette diminution se fait au profit de l'augmentation de la SAU moyenne par exploitation : + 45% entre 2010 et 2020 sur le territoire intercommunal (+33% au niveau départemental et +32% au niveau régional). La figure 10 illustre cette tendance pour la CCYN.

En parallèle, la PBS totale a progressé de presque 10% en 10 ans.

L'observation des données des dimensions économiques des différentes structures d'exploitation du territoire intercommunal nous confirme cette tendance de diminution du nombre des micro, petites et moyennes exploitations au profit d'une augmentation des grandes exploitations. En effet, le nombre de micro, petites et moyennes exploitations a globalement diminué de 18% entre 2010 et 2020, pendant que le nombre de grandes exploitations a lui augmenté de 18% entre 2010 et 2020 (**AGRESTE CC Yvetot Normandie, 2020**).

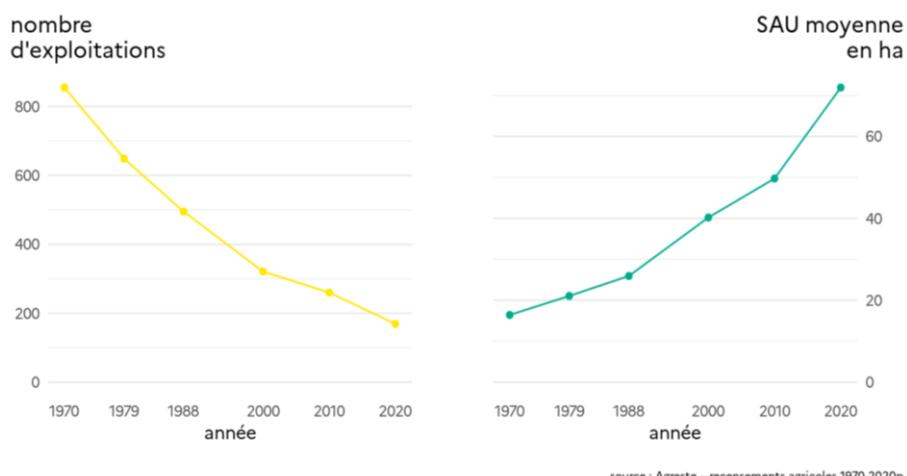


Figure 10 : Évolution du nombre d'exploitation et de la SAU moyenne pour le territoire intercommunal (**AGRESTE CC Yvetot Normandie, 2020**).

Les orientations polyculture-élevage et élevage de bovins lait (cf. Figure 11 : a) OTEX des exploitations du territoire intercommunal, pour l'année 2010 et l'année 2020 (**réalisation interne selon AGRESTE, 2020**)) restent, avec les grandes cultures, les principales orientations sur le territoire. Parallèlement, les chiffres des unités gros bétail sont en diminution (-6,8% en 10 ans) (**AGRESTE CC Yvetot Normandie, 2020**).

Le volet emploi agricole sera développé plus loin, mais nous notons une diminution d'environ 7% des ETP entre 2010 et 2020. De la même manière, le nombre de chefs d'exploitation est en baisse depuis 2010 : 316 en 2019, ils sont actuellement 216 sur la CCYN. Cette diminution du nombre de chefs d'exploitation est moins importante sur le territoire départemental (-23%) ou régional (-22%) que sur le territoire intercommunal. En cause peut-être, le prix élevé du foncier agricole sur le Pays de Caux.

Le nombre de femmes présentes à la tête des exploitations à chuter de 36 points en 10 ans (-1 point aux échelles départementale et régionale).

Orientations technico-économiques

Une orientation technico-économique (OTEX) désigne la spécialisation de production de l'exploitation. Une exploitation « est désignée spécialisée dans une production si sa PBS globale résulte pour au moins les deux tiers de cette activité » (**AGRESTE, 2020**).

Au niveau régional, les principales orientations technico-économiques sont : les grandes cultures pour environ 27%, les bovins-viande pour 19%, les bovins-lait pour 17% et les autres ruminants pour 16% (**DRAAF, 2018**). Le climat de l'est de la région, y compris en Seine-Maritime, est plus favorable aux grandes cultures.

A l'échelle intercommunale, la figure 11 reprend les informations des orientations technico-économiques. La figure 11.a compare ces informations en fonction des deux derniers recensements agricoles de 2010 et 2020, la figure 11.b compare les chiffres en termes de nombre d'exploitations ainsi qu'en termes de PBS, et la figure 11.c cartographie les OTEX principales par commune.

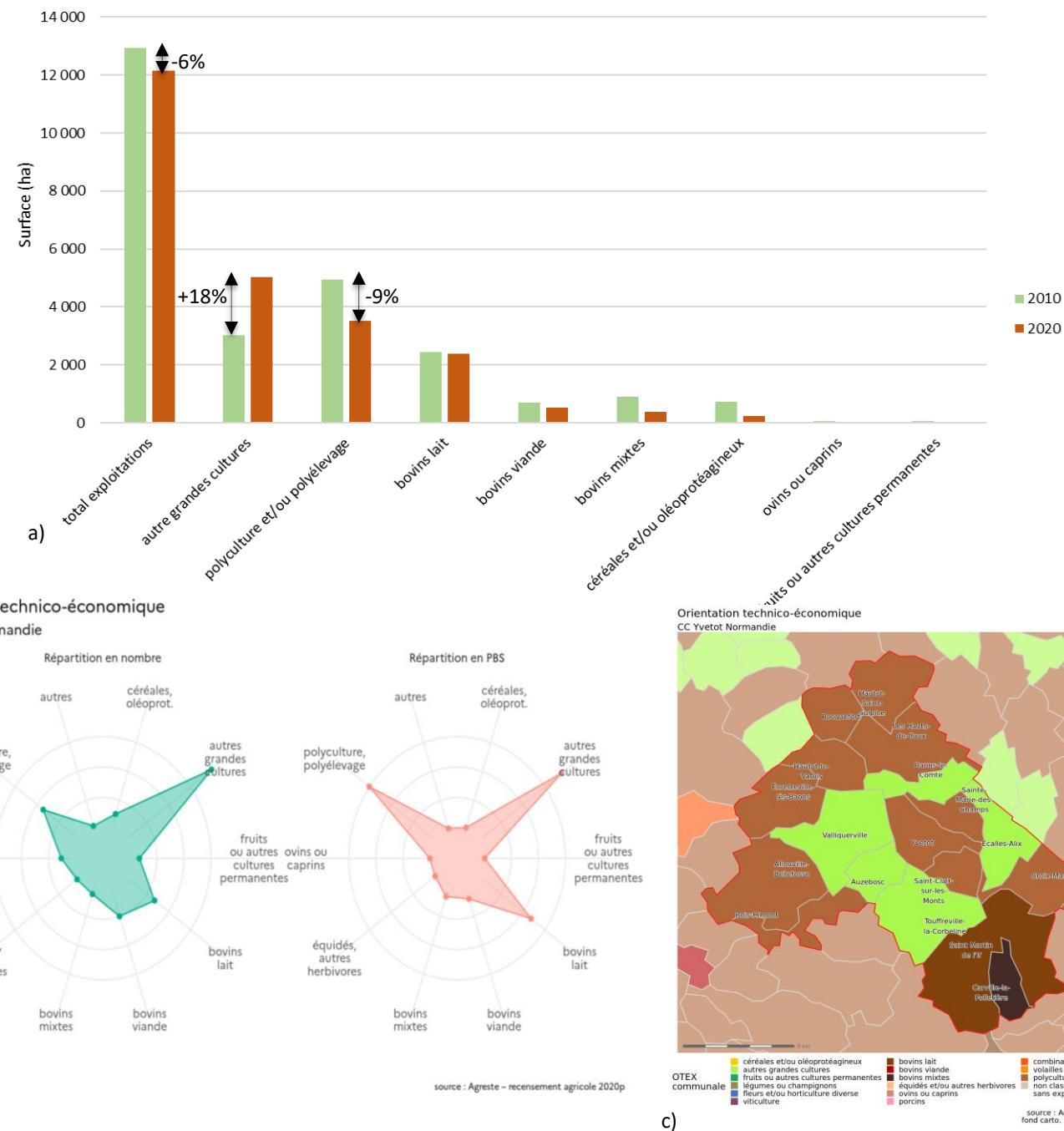


Figure 11 : a) OTEX des exploitations du territoire intercommunal, pour l'année 2010 et l'année 2020 (**réalisation interne selon AGRESTE, 2020**), b) Répartition des OTEX des exploitations du territoire intercommunal, pour l'année 2020 (**AGRESTE 2020**), c) OTEX principales par commune, pour l'année 2020 (**AGRESTE, 2020**).

Les principales orientations technico-économiques du territoire sont les grandes cultures à hauteur de 41% de la SAU totale territoriale, la polyculture/polyélevage à hauteur de 29% et le bovins lait pour 20%. La part de la surface agricole dédiée aux grandes cultures a augmenté de 18% en 10 ans, pendant que la part de la surface agricole dédiée à la polyculture/polyélevage a diminué de 9% dans le même temps. Cette information peut être mise en lien avec la problématique de la ressource en eau. Effectivement, les prairies et surface en herbes sont considérées comme des zones tampons au ruissellement dans les eaux souterraines. Leur diminution n'est donc pas un signe encourageant pour cette problématique.

Concernant les autres OTEX, les bovins viande représentent 4% de la SAU, les céréales/oléoprotéagineux 2% et enfin les ovins/caprins moins de 1%.

Dans toutes les communes de la CCYN, l'atelier principal a été identifié comme polyculture et élevage, excepté dans les communes d'Ecalles-Alix et Sainte-Marie-des-Champs pour lesquelles il s'agit d'autres grandes cultures (**AGRESTE, 2020**). Le potentiel agronomique un peu moins favorable et les pentes des communes de la vallée font que ces dernières sont plus orientées vers l'élevage bovin. Les communes les plus peuplées, comme Yvetot ou Sainte-Marie-des-Champs sont spécialisées dans les cultures générales, en partie à cause de la densité de population (pas toujours compatible avec l'élevage) (**Chambre d'agriculture, 2018**).

Les prairies représentent 26% de la SAU intercommunale (19% de la surface intercommunale totale).

Afin de préciser les informations venant d'être citées, le tableau 4 présente les surfaces cultivées sur le territoire intercommunal.

Tableau 4 : Surfaces cultivées sur le territoire intercommunal (AGRESTE CC Yvetot Normandie, 2020).

	Exploitation en ayant		Surfaces (ha)		Dont surfaces en AB en 2020		
	2010	2020	2010	2020	En ayant	Ha	Part en %
Total SAU dont	256	166	12 926	12 209	6	24	0%
Céréales	123	109	4 546	4 189	0	-	-
Oléagineux	82	54	984	623	-	-	-
Protéagineux et légumes secs	36	8	344	38	-	-	-
Plantes à fibres et plantes industrielles diverses	66	87	900	1 956	-	-	-
Pommes de terre	21	46	429	619	-	-	-
Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	4	8	2	6	3	3	55%
Fourrages annuels	101	85	1 689	1 564	-	-	-
Prairies	235	150	3 949	3 171	6	6	0%
Cultures fruitières	13	10	31	22	5	6	27%
Jachères	13	16	48	7	0	0	0

Le tableau 5 présente les dernières données des cheptels du territoire intercommunal.

Tableau 5 : Effectifs par catégorie de cheptels sur le territoire intercommunal (AGRESTE CC Yvetot Normandie, 2020).

	Exploitations en ayant		Cheptel	
	2010	2020	2010	2020
Total ensemble du cheptel	211	109	-	-
Total bovins	145	91	16 541	15 114
Total ovins	56	21	1 746	1 253
Total caprins	10	3	22	11
Total équins	44	6	232	10
Total volailles	60	6	16 345	5 232

L'ensemble du cheptel a connu une diminution entre 2010 et 2020. Sans surprise, les bovins représentent le cheptel le plus important malgré une diminution de 9% des têtes entre 2010 et 2020.

Démarches de valorisation

Les démarches de valorisation permettent de différencier une exploitation des autres en diversifiant son activité de manière à capter une part plus importante du marché. Certaines de ces démarches sont le passage sous SIQO des produits issus de la culture ou de l'élevage, la transformation directe, la diversification de production ou encore la vente directe.

La Normandie possède 8% de ces exploitations en agriculture biologique, ce qui en fait la deuxième région française, après les Hauts de France (5%), avec le moins d'exploitations en agriculture biologique. Ce chiffre est néanmoins en augmentation depuis 2010 puisque ces dernières sont passées de 766 à 2 046 (AGRESTE, 2020).

Des cinq départements normands, la Seine-Maritime est celui avec le moins d'exploitations en agriculture biologique : 5% des exploitations (Calvados : 10%, Eure : 6%, Manche : 7%, Orne : 10%) (AGRESTE, 2020). La démarche de valorisation de vente en circuit court est opérée par quasiment 25% des exploitations intercommunales en 2020. La mise en place d'une activité de transformation a doublé entre 2010 et 2020 en passant de 7% des exploitations qui la pratiquaient à un peu plus de 13%. Cela fait écho à un entretien réalisé (le 01/03/2022, dans le cadre de la démarche entretiens-acteurs pour la réalisation de ce diagnostic) avec un couple de producteurs laitiers qui, depuis 10 ans, transforme son lait en produits de crèmerie et glace qui sont vendus notamment au sein de leur boutique à la ferme. Si cette activité de transformation n'avait pas été lancée, leur activité n'aurait probablement plus été viable économiquement parlant (propos rapportés de l'entretien). Deux autres entretiens réalisés avec des maraîchers ont permis de faire remonter l'intérêt de l'émergence d'un atelier de transformation locale sous forme de légumerie. Ces informations sont à mettre en lien avec le projet de légumerie portée par l'association Yvetot Demain. La part des exploitations ayant diversifié leur activité est passée de moins de 5% en 2010, à environ 20% en 2020. Enfin, 4% soit 6 exploitations en 2020 sont en agriculture biologique. En termes de SAU, cela représente un peu moins de 3% (AGRESTE CC Yvetot Normandie). Ces informations sont retrouvées dans la figure 12 sous forme d'histogramme.



Figure 12 : Part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation (AGRESTE CC Yvetot Normandie, 2020).

Scénarios de relocalisation de l'alimentation et de souveraineté alimentaire

La relocalisation de l'alimentation et la souveraineté alimentaire sont des objectifs du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes Yvetot Normandie. Plusieurs outils existent pour évaluer la capacité du territoire à répondre à ces objectifs d'alimentation durable.

L'outil PARCEL nous permet d'estimer de manière simple “les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés [...]” (PARCEL, 2022). Appliquée pour toute la population du territoire intercommunal, cette méthode nous permet d'estimer qu'il faudrait 8 110 ha et 430 emplois agricoles pour relocaliser à 100% la consommation alimentaire (cf. Figure 13 : Scénario 1 de relocalisation à 100% de la consommation alimentaire (PARCEL, 2022)).



Figure 13 : Scénario 1 de relocalisation à 100% de la consommation alimentaire (PARCEL, 2022).

Pour reprendre les informations exposées en tableaux 3 et 5, la SAU sur le territoire intercommunal est de 12 209 ha et la main d'œuvre totale est de 435 actifs en 2020. Ainsi, les données de PARCEL mises en parallèle avec les données du territoire pourraient nous laisser penser que la surface et la main d'œuvre nécessaire pour une relocalisation à 100% de la consommation alimentaire sont d'ores et déjà présentes sur le territoire.

Toujours dans le scénario de relocalisation à 100% de la consommation alimentaire, PARCEL nous détaille la répartition des surfaces par production (cf. Figure 14 : Répartition des surfaces selon le scénario de relocalisation à 100% de la consommation alimentaire (PARCEL, 2022)).



* céréales + oléagineux + plantes à fibres et plantes industrielles diverses + pommes de terre

** protéagineux + légumes secs pour leurs graines + fourrages annuels + prairies

Figure 14 : Répartition des surfaces selon le scénario de relocalisation à 100% de la consommation alimentaire (PARCEL, 2022).

Les chiffres annoncés pour les différentes productions en figure 14 ne sont pas à prendre au pied de la lettre. Cependant, nous pouvons tirer une conclusion quant à l'observation de cette figure : celle qu'il serait nécessaire d'augmenter les surfaces en légumes et fruits, réduire les surfaces dédiées aux grandes cultures et céréales, et passer sur des modes d'élevages plus extensifs (nécessitant donc plus de surface).

Le scénario 1 ne permet pas de réduire les émissions de CO2 dues aux activités agricoles puisqu'il n'inclut pas d'augmentation de la SAU en agriculture biologique (ou tout autre mode de production davantage respectueux de l'environnement qu'un mode de production conventionnel).

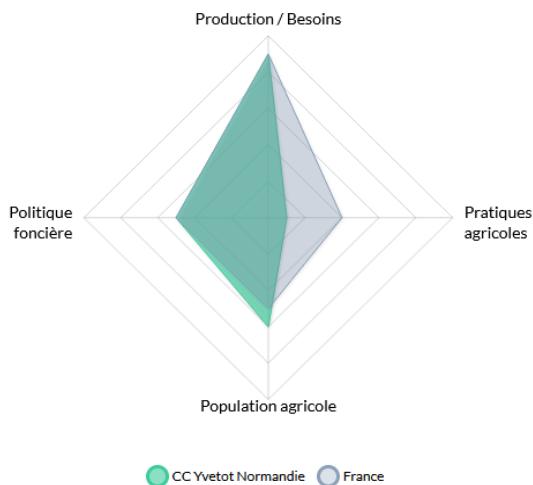
La figure 15 ci-dessous correspond au scénario 2 avec un passage à 10% de la SAU en agriculture biologique tout en gardant une relocalisation à 100% de la consommation alimentaire.



Figure 15 : Scénario 2 de relocalisation à 100% de la consommation alimentaire associée à un passage à 10% de la SAU en agriculture biologique (PARCEL, 2022).

Une augmentation de la SAU en agriculture biologique nécessite davantage de surface de production et de main d'œuvre. Nous observons donc que, dans ce scénario 2, la SAU nécessaire serait de 8 900 ha (toujours inférieure à la SAU actuelle) pour 470 emplois agricoles (supérieur au nombre d'emplois agricoles actuels). Ainsi, le passage à 10% de la SAU en agriculture biologique pourraient avoir un impact positif sur la création d'emploi et la diminution (de 9%/hectare) des émissions de CO2 dues à l'agriculture.

Les notions qui viennent d'être exposées sont confirmées par les données du Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires CRATer qui nous informe que la production actuelle est presque suffisante pour couvrir les besoins, et octroie une note de 9/10 à la production mise en parallèle des besoins alimentaires. En revanche, les pratiques agricoles n'obtiennent qu'une note de 1/10, en cause la « part de SAU en BIO quasi nulle et pratiques agricoles préjudiciables à la biodiversité » (cf. [Figure 16](#) : Analyse selon CRATer de la résilience alimentaire du territoire intercommunal (**CRATer, 2022**)).



[Figure 16](#) : Analyse selon CRATer de la résilience alimentaire du territoire intercommunal (**CRATer, 2022**).

Ces données sont évidemment à interpréter avec précaution, mais l'idée globale à retenir de ces différents scénarios est celle de mener une réflexion autour des filières agricoles locales.

L'emploi agricole

Les dernières données régionales disponibles font état d'une diminution de 28% du nombre d'actifs agricoles (main d'œuvre totale) et de 13% en termes d'Équivalent Temps Plein (ETP). Ces chiffres sont similaires à l'échelle départementale.

Le tableau 6 répertorie les données relatives à l'emploi agricole sur le territoire CCYN : la main-d'œuvre totale, les chefs d'exploitations, la main d'œuvre familiale, les salariés permanents et saisonniers et salariés occasionnels.

Tableau 6 : Main d'œuvre des exploitations du territoire de la CCYN.

	Nombre d'actifs			Volume de travail (en Équivalent Temps Plein)		
	2010	2020	Évolution	2010	2020	Évolution
Main d'œuvre totale	856	435	-49%	338	313	-7%
Chefs d'exploitation, coexploitants	316	216	-32%	189	160	-15%
Main d'œuvre familiale	103	47	-54%	46	29	-36%
Salariés permanents	115	134	17%	88	118	33%
Saisonniers et salariés occasionnels	322	38	-88%	15	6	-59%

Nous observons de manière générale une tendance à la diminution de l'emploi agricole. Sur le territoire de la CCYN, le nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP) a diminué de 7% entre 2010 et 2020 et le nombre d'actifs de 49%. Il en est de même aux échelles départementale, régionale et nationale (diminution respectivement des ETP de 13%, 13% et 9%).

La classe d'âge la plus représentée pour les chefs d'exploitations est 50-55 ans, légèrement devant les 55-60 et 60-65 ans (**AGRESTE CC Yvetot Normandie, 2020**).

Les exploitations pour lesquelles le chef d'exploitation (ou le plus âgé des exploitants) est âgé de 60 ans ou plus font face, à court terme, à la problématique de la transmission. Cela concerne 29% des exploitations présentes sur la communauté de communes. Pour 8% d'entre elles, il n'y a pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat. 7% des exploitations dont le chef est âgé de 60 ans ou plus seront reprises par un coexploitant ou membre de la famille. 13% des chefs en âge de transmettre (ou prochainement) ne savent pas encore comment et à qui transmettre. Enfin, 2% des exploitations, soit 3 sur le territoire vont disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations (**AGRESTE CC Yvetot Normandie, 2020**).

III. Les infrastructures de transformation locales et les relais logistiques

La transformation

Plusieurs groupes internationaux sont présents dans la région. Une laiterie Danone est présente à Ferrières en Bray en Seine-Maritime. Quatre usines Nestlé se trouvent sur le territoire régional dont une sur le territoire départemental, à Dieppe. Pour les coopératives de dimension nationale, nous identifions la branche lait d'AGRIAL et Isigny Sainte-Mère dans le département du Calvados, ainsi que Les maîtres laitiers du Cotentin dans le département de la Manche. Deux entreprises de transformation de viande sont présentes sur le territoire régional : Elvia Terrena et la Société Normande de Volaille.

Dans les deux agglomérations de Rouen et Le Havre, nous trouvons des entreprises de transformation de produits importés comme le café (groupe Zegafredo Zannetti, Legal) et le chocolat (groupe Barry Callebaut) (**DRAAF, 2018**).

Sur le territoire CCYN, l'entreprise agroalimentaire Ferrero est implantée à Sainte-Marie-des-Champs. Une chocolaterie est présente sur le territoire : la chocolaterie Hautot (qui possède également des sites de production et vente dans d'autres villes du département).

De manière non-exhaustive, le tableau 7 dénombre le nombre et le type d'ateliers de transformation sur le territoire, recensés par l'Office du tourisme d'Yvetot.

Tableau 7 : Type et nombre d'ateliers de transformation sur le territoire intercommunal.

Type de transformation	Nombre sur le territoire	Communes
Boucheries, charcuteries	7	Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Baons-le-Comte, Yvetot
Boulangerie	12	Allouville-Bellefosse, Yvetot, Saint-Martin de l'if, Sainte-Marie-des-Champs
Fromagerie	2	Allouville-Bellefosse, Saint-Martin de l'if
Chocolaterie	1	Auzebosc
Fabrication de chips	1	Allouville-Bellefosse
Total	23	

Si nous nous intéressons aux productions durables sur le territoire, nous dénombrons un atelier artisanal de transformation de fruits en confiture, ainsi qu'un atelier artisanal de confection de tisanes.

La distribution

Le territoire de la CCYN n'offre ni accès à la mer ni passage de la Seine. Aucun transport par voie maritime n'est possible. En revanche, le territoire possède une bonne desserte ferroviaire et routière : le réseau ferroviaire relie Yvetot à Paris et Yvetot à Rouen, et deux autoroutes passent sur le territoire (A150 et A29). Ces autoroutes relient les communes du territoire à Rouen pour l'A150, ainsi qu'au Havre et à Amiens pour l'A29.

Grande distribution et magasins discount

2 hypermarchés sont présents sur le territoire : Intermarché à Sainte-Marie-des-Champs et Leclerc à Yvetot.

Une supérette U express est présente dans le centre-ville d'Yvetot.

En termes de magasins discount, Aldi et Lidl sont présents sur la commune d'Yvetot.

Magasins spécialisés

Deux magasins bio spécialisés sont présents sur le territoire : Biocoop à Sainte-Marie-des-Champs et Planète Bleue en centre-ville d'Yvetot.

Un magasin, « Chez Babette », est présent dans le centre-ville d'Yvetot et propose des produits locaux.

Commerces de proximité

De manière non-exhaustive, le tableau 8 dénombre le nombre et le type de commerces de proximité sur le territoire, recensés par l'Office du tourisme d'Yvetot.

Tableau 8 : Type et nombre de commerces de proximité sur le territoire intercommunal.

Type de commerce	Nombre sur le territoire	Communes
Epicerie, boutique du terroir	4	Saint-Martin de l'if, Allouville-Bellefosse, Yvetot
Boucheries, charcuteries	7	Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Baons-le-Comte, Yvetot
Poissonneries	1	Yvetot
Boulangerie	10	Yvetot, Saint-Martin de l'if
Primeurs	3	Yvetot
Fromagerie	2	Allouville Bellefosse, Saint-Martin de l'if
Chocolaterie	2	Yvetot
Total	29	

Marchés et AMAP

Un marché a lieu sur Yvetot le mercredi et le samedi matin. Quelques producteurs locaux se trouvent sur ce marché et pour le reste il s'agit principalement des revendeurs. En termes d'approvisionnement, les revendeurs se fournissent au Marché d'Intérêt National (MIN) de Rouen, de Rungis et parfois à quelques producteurs locaux (souvent hors territoire CCYN).

Un marché de producteur « Les fermes d'ici » est présent à Sainte-Marie-des-Champs.

Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) existe sur Yvetot : Caux'inelle. Les deux structures productrices (en agriculture biologique) qui fournissent l'AMAP sont Émergences et Le Tulipier.

IV. La consommation et la restauration collective

La consommation

L'approvisionnement local pour les mangeurs du territoire ainsi que pour la restauration collective est une des ambitions du PAT.

Selon une étude du conseil Utopies menée en 2017, « seules 16 aires urbaines sur 100 ont plus de 5% de leur production agricole locale (en valeur) qui finit dans l'assiette de leurs habitants. En moyenne, 98% du contenu des aliments consommés dans nos villes sont importées d'autres régions ou d'autres pays » (**Utopies, 2017**).

Enquête citoyenne

Afin de comprendre les habitudes alimentaires et les envies et besoins des habitants, une enquête citoyenne a été lancée sous forme de questionnaire du 21 janvier au 1er mars 2022. Le questionnaire de cette enquête se trouve en annexe 1. Une version papier de ce questionnaire était disponible dans les structures intercommunales (médiathèque, siège de la communauté de communes) ainsi que dans une mairie du territoire (Saint-Martin de l'if). La version en ligne était disponible sur le site de la CCYN et sur le site d'une mairie du territoire (Saint-Martin de l'if). La communication s'est faite via les réseaux sociaux (page Facebook et compte Instagram) de la CCYN, et a été relayée par certaines structures du territoire comme la mairie de Saint-Martin de l'if et la Maison de quartier d'Yvetot. Également, un point presse a été organisé le jour du lancement (21 janvier 2022) avec deux journaux : le Courrier cauchois et le Paris Normandie. Le but de ce point presse était d'informer la population du lancement du PAT et de l'enquête citoyenne.

L'enquête a obtenu 605 réponses.

- Lieu d'habitation

37% des répondants habitent Yvetot, 25% habitent hors territoire CCYN et 6% habitent Saint-Martin de l'if. Les autres communes du territoire représentent moins de 5% des répondants pour chacune.

- Profil professionnel

Concernant les profils professionnels des répondants, il s'agit en majorité d'employés (33%), puis des cadres ou professions intermédiaires (26%) et des retraités (15%). Les collégiens/lycéens représentent 7% et les étudiants 5%. Les autres profils représentent moins de 5% chacun : recherche d'emploi 4%, ouvriers 3%, sans emploi salarié 3%, artisans/commerçants 3% et agriculteurs 2%.

- Profil alimentaire

Les répondants sont à 75% omnivores, à 23% flexitariens et à 3% pescétariens ou végétariens.

- Potager/animaux (plusieurs choix de réponses possibles dans le questionnaire)

52% des répondants possèdent un potager, 40% des arbres fruitiers et 30% des poules, canards, oies.

- Lieux d'approvisionnement (plusieurs choix de réponses possibles dans le questionnaire)

Les trois principaux lieux d'approvisionnement sont les grandes et moyennes surfaces (75%), les commerces de proximité (64%) et les marchés et le direct au producteur (54%).

- Critère de choix des aliments (plusieurs choix de réponses possibles dans le questionnaire)

Les deux premiers critères de choix des aliments sont la saisonnalité et le prix (59% pour chacun). Vient ensuite le fait d'acheter en circuit court et de proximité (53%). Ces résultats sont évidemment à nuancer puisque le premier lieu d'approvisionnement étant les grandes et moyennes surfaces, les circuits courts et produits uniquement de saison ne sont pas majoritaires dans ces lieux.

Le principal frein cité à la consommation de produits locaux et/ou biologiques est le prix (58%) et 3% des répondants ont indiqué ne pas avoir envie de consommer ce type de produit.

- Perspective d'évolution de consommation (plusieurs choix de réponses possibles dans le questionnaire)
65% des personnes ayant répondu à l'enquête voudraient augmenter leur consommation en produits locaux. 37% des répondants souhaitent, eux, maintenir leur consommation en produits locaux et issus de l'agriculture biologique. 26% voudraient augmenter leur consommation de produits issus de l'agriculture biologique. Enfin, 1% ont indiqué vouloir restreindre leur consommation en produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

- Secteurs prioritaires à travailler (plusieurs choix de réponses possibles dans le questionnaire)
Enfin, au sujet des secteurs prioritaires à travailler sur le territoire, pour 65% il s'agit de la distribution alimentaire à savoir le développement de circuits courts et de proximité, 57% sont intéressés par le gaspillage alimentaire notamment le réduire en restauration collective, et la gestion des déchets alimentaires représente un intérêt pour 40% surtout en termes de développement du compostage et de la méthanisation. Seulement 32% des répondants sont intéressés par des actions sur la production alimentaire comme le développement de certains modes de production agricole non conventionnels.

La conclusion générale de cette enquête citoyenne est que les consommateurs du territoire ont tendance à davantage se tourner et s'intéresser au circuit de commercialisation du produit (produit local, recette traditionnelle) plutôt qu'à son mode de production (conventionnel ou pas).

L'annexe 2 reprend les principaux résultats d'enquête sous un format pédagogique.

Enquête des restaurateurs

Une enquête à destination des restaurateurs du territoire a été réalisée par une classe de premières du lycée agricole d'Yvetot (cf. [Annexe 3 : Questionnaire pour l'enquête des restaurateurs](#)).

L'objectif de cette enquête était de connaître l'approvisionnement et les éventuels besoins des restaurateurs.

14 restaurateurs ont répondu à ce questionnaire. Il s'agit des restaurants suivants : La vieille auberge (Yvetot), Ben aqui (Yvetot), Food express (Yvetot), L'atelier de Suzette (Yvetot), L'actrice (Saint-Clair-sur-les-Monts), La table d'Anita (Autretot), L'auberge du Val au Cesne (Croix-Mare), Crème de pâtissière (Yvetot), Crêperie du Manoir (Yvetot), Le kiosque à pizzas (Yvetot), Au bureau (Yvetot), Le sable d'or (Yvetot), Hôtel du Havre (Yvetot), Courtepaille (Yvetot).

- Provenance des matières premières

80% des restaurants se fournissent en local selon un périmètre d'environ 30 kms autour de leur établissement. Pour 14% des restaurants, les produits proviennent du territoire national. 7% ne connaissent pas le lieu de provenance de leurs produits (passage via des grossistes).

- Importance de l'emballage dans le choix des produits

36% des restaurants indiquent accorder une importance quant à l'emballage des produits achetés.

- Achat de produits en vrac

De la même manière, 36% des répondants achètent des produits en vrac.

- Indication de la provenance des produits sur la carte

L'indication de la provenance géographique est obligatoire pour la viande. 93% des restaurants indiquent donc au moins une provenance de produit sur leur carte.

- Gestions des restes des repas (gaspillage)

Au sujet du gaspillage alimentaire, 50% indiquent ne pas devoir gérer trop de perte. L'autre moitié donne les excédents de repas au personnel de l'établissement.

- Prospérité de l'établissement

La crise sanitaire due au covid-19 impacte encore les restaurants. 43% des répondants ne sont pas confiant pour la prospérité de leur structure, 36% ne savent pas. 21% sont tout de même confiant pour l'avenir.

- Épluchage des légumes

Pour 36% des répondants, l'épluchage de légumes représente une perte de temps. En rapport avec le projet de légumerie/conserverie sociale, l'idée était aussi de savoir si les restaurateurs pourraient être intéressés par l'achat de légumes préparés. Il s'avère que la moitié des restaurateurs seraient effectivement intéressés.

- Rapport aux produits issus de l'agriculture biologique

Les répondants soulignent l'image positive de l'agriculture biologique. En parallèle, ils mettent également en avant le prix souvent plus élevé de ces produits, le fait que les points de vente soient trop loin et que les circuits ne se développent pas assez vite.

- Attentes vis-à-vis de la CCYN

La principale attente envers la CCYN consiste en un appui en communication et promotion. L'idée de mise en place d'un service de livraison à domicile a également été soumise.

L'enquête des restaurateurs arrivent finalement aux mêmes conclusions que l'enquête citoyenne. A savoir que la majorité achète ou est sensible au caractère local des produits.

Les principaux résultats de ces deux enquêtes seront évidemment pris en compte lors de la construction du plan d'actions du projet.

La restauration collective

En 2017, le SMEACC et le CIVAM ont conjointement entrepris une étude d'opportunité et d'accompagnement des collectivités dans la mise en place de filières locales d'approvisionnement pour la restauration collective. L'objectif était de faire un état des lieux du fonctionnement de la restauration collective du territoire et de mettre en relation les cantines et les producteurs.

Cette étude a permis de recenser 26 restaurants scolaires sur le territoire intercommunal, ainsi que 12 autres restaurants collectifs (hospitaliers et médico-sociaux particulièrement). Les informations concernant le nombre de repas servis par jour et le mode de gestion sont présentés ici pour le secteur scolaire. Le tableau 9 est tiré de l'étude du SMEACC et du CIVAM et recense les informations que nous avons à ce jour concernant les établissements de restauration scolaire du territoire.

L'idée est évidemment de continuer l'état des lieux et la mise à jour de ces informations.

Tableau 9 : Principales caractéristiques des restaurants scolaires du territoire, selon l'étude du SMEACC.

École	Privée ou publique	Nombre de repas par jour	Cantine sur place	Régie directe ou concédée	Nom du prestataire dans le cas d'une régie concédée
Primaire et maternelle Allouville-Bellefosse	Public	160	Oui	Concédée	Convivio
Primaire et maternelle Autretot	Publique	104	Non	Directe	
Primaire et maternelle Auzebosc	Publique	127	Oui	Concédée	Convivio
Maternelle Baons-le-Comte	Publique	26	Oui	Concédée	Convivio
Primaire et maternelle Saint-Martin de l'if	Publique	66	Oui	Directe	
Primaire et maternelle	Publique	136	Oui	Directe	

Saint-Martin de l'if					
Primaire Bois-Himont	Publique	35	Oui	Concédée	Convivio
Primaire et maternelle Croix-Mare	Publique	1 116	Oui	Concédée	Convivio
Primaire Écalles-Alix	Publique	35	Oui	Directe	
Primaire Hautot-Saint-Sulpice	Publique	76	Non	Directe (dans une autre cantine hors territoire)	
Primaire Mesnil-Panneville	Publique	40	Oui	?	
Primaire Saint-Clair-sur-les-Monts	Publique	32	Oui	Concédée	Convivio
Primaire et maternelle Sainte-Marie-des-Champs	Publique	155	Oui	?	
Primaire et maternelle Touffreville-la-Corbeline	Publique	71	Oui	Directe	
Primaire et maternelle Valliquerville	Publique	59	Oui	Concédée	Convivio
Primaire et maternelle Yvetot	Privée	593	Oui	Concédée	Convivio
Maternelle Yvetot	Publique	100	Oui	Directe	
Maternelle Yvetot	Publique	109	Oui	Directe	
Maternelle Yvetot	Publique	105	Oui	Directe	
Primaire Yvetot	Publique	253	Oui	Directe	
Primaire Yvetot	Publique	251	Oui	Directe	
Collège Yvetot	Privé	969	Oui	Concédée	Sodexo
Collège Yvetot	Public	851	?	?	
Lycée Yvetot	Public	1 400	Oui	Directe	
Lycée agricole Yvetot	Public	450	Oui	Directe	
Lycée Yvetot	Privé	309	Oui	Concédée	Isidor

Sur les 26 établissements scolaires du territoire, 14 sont en gestion directe et 10 en gestion concédée. Parmi ces établissements en délégation de service public (DSP) pour la préparation des repas, 8 le sont avec le prestataire Convivio (cuisine centrale à Bois-Himont) dont toutes les écoles élémentaires sous DSP.

La finalité de cette étude ne s'est pas révélée aussi concluante qu'attendue. Quatre restaurants du territoire (commune de Saint-Martin de l'if, commune d'Yvetot, cuisine commune de l'école privée Saint-Michel et du lycée privé Jean XXIII à Yvetot et le SDIS d'Yvetot) se sont montrés intéressés et ont été accompagnés par le CIVAM afin de relocaliser certains de leurs achats. Trois restaurants (commune de Saint-Martin de l'if, commune d'Yvetot et SDIS Yvetot) ont effectivement inclus certains produits locaux dans leurs achats.

Dans le cadre du diagnostic alimentaire de territoire, il était prévu de rencontrer l'ensemble des restaurants collectifs du territoire afin de faire un état des lieux face aux obligations réglementaires (loi EGAlim) et de manière plus globale d'échanger au sujet de leurs envies et objectifs d'approvisionnement en produits de qualité et locaux.

3 écoles ont répondu à notre demande de rendez-vous. Il s'agit de l'école élémentaire d'Auzebosc, l'école élémentaire de Saint-Martin de l'if et le collège Albert Camus d'Yvetot. Les principales conclusions sortant de ces échanges sont que l'atteinte de l'objectif « au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique » est compliquée à atteindre. Le menu végétarien hebdomadaire, lui, est proposé. Le gaspillage alimentaire est plutôt bien géré dans ces établissements avec une valorisation intéressante des restes alimentaires (méthanisation pour le collège A. Camus et dons de la nourriture non servie pour l'école élémentaire d'Auzebosc).

Conclusion

Pour conclure, le territoire intercommunal est caractérisé par une population vieillissante.

L'occupation des sols du territoire fait état d'une part importante dédiée à l'agriculture. Cependant, celle-ci est très marquée par la culture de céréales et les grandes cultures, et la majorité de ces produits sont destinés à l'exportation. Les démarches de valorisation (essentiellement transformation, diversification et vente directe) se développent et la part des exploitations intercommunales engagées dans une démarche de circuit court représente 20%. Concernant les pratiques agricoles, des problématiques environnementales sont identifiées notamment concernant la ressource en eau (ruissellement au niveau de nappes phréatiques).

Des progrès restent à faire dans le domaine de la restauration collective pour l'atteinte des objectifs Egalim.

Côté consommateur, il est identifié un intérêt pour les produits locaux et la volonté de dynamiser leurs circuits de vente.

Ce présent diagnostic a établi une description à un instant (décembre 2021-mai 2022) du territoire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie en termes d'alimentation et d'agriculture.

Les premiers résultats ont été présentés lors du premier comité de pilotage qui s'est tenu le 18 mars 2022 à Yvetot.

La prochaine étape du projet est la réalisation d'une journée d'ateliers thématiques le 20 juin 2022. Le but de cette journée est, d'une part, informer et sensibiliser aux enjeux locaux de l'agriculture et de l'alimentation. D'autre part, l'objectif est d'identifier des idées et stratégies qui serviront à constituer le plan d'actions du PAT. Cette journée est ouverte au grand public et aux professionnels et acteurs locaux de l'alimentation.

Références bibliographiques

- **AGRESTE (2010).** « Recensement agricole 2010 ». Consulté le 29 décembre 2021.
https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/RA2020_001/detail/
- **AGRESTE (2013).** « Production brute standard et nouvelle classification des exploitations agricoles ». Consulté le 06 janvier 2022. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/methode/N-PBS-2013/CoeffPBS%20et%20typologie_Methodologie.pdf
- **AGRESTE (2020).** <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/N.1!/searchurl/listeTypeMethodon/#:~:text=Les%20exploitations%20sont%20class%C3%A9es%20selon%20leur%20sp%C3%A9cialisation%20%3A,des%20productions%20concern%C3%A9es%20d%C3%A9passent%20deux%20tiers%20du%20total>. Consulté le 12 mai 2022.
- **AGRESTE (2021).** « Recensement agricole 2020 ». Consulté le 6 janvier 2022.
https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/RA2020_001/detail/
- **AGRESTE CC Yvetot Normandie (2021).** « Fiche territoriale synthétique RA 2020 CC Yvetot Normandie ». Consulté le 18 février 2022.
[CC Yvetot Normandie \(agriculture.gouv.fr\)](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/RA2020_001/detail/)
- **CCYN (2020).** « Dossier de candidature pour l'appel à projet » *document interne*
- **Chambre d'agriculture (2015).** « Directive Nitrates ». Consulté le 11 janvier 2022. <https://chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/politiques-environnementales/directive-nitrates/>
- **Chambre d'agriculture 76 (2018).** « Diagnostic agricole pour le PLUi ».
- **Chambre d'agriculture (2020).** « Etat des lieux sur le changement climatique et ses incidences agricoles en région Normandie ». Consulté le 04 janvier 2022.
https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Normandie/observatoire-climat-ORACLE.pdf
- **CRAter (2022).** Consulté le 11 février 2022.
- **Département Seine Maritime (2020).** <https://www.seinamaritime.fr/mon-departement/les-competences-du-departement/le-developpement-durable/le-plan-alimentaire-durable.html#:~:text=%C3%80%20travers%20le%20Projet%20Alimentaire%20Territorial%2C%20vot%C3%A9%20le,les%20restaurants%20collectifs%20dont%20il%20est%20en%20charge.?msclkid=d0e1399ecf9111eca6a93386adeca093>. Consulté le 02/05/2022.
<https://crater.resiliencealimentaire.org/diagnostic.html?idTerritoire=E-247600620>
- **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (2016).** « Les cartes normandes des productions sous signe de qualité ». Consulté le 6 janvier 2022.
<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/SIQU>
- **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (2018).** « Atlas agricole de Normandie, édition 2018 ». Consulté le 5 janvier 2022.
<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Atlas-agricole-et-rural-de,1622>
- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie (2018).** « Le pays de Caux ». Consulté le 07 janvier 2022.
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-pays-de-caux-a1902.html>
- **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Normandie (2019).** « Observatoire des sols à l'échelle communale ». Consulté le 03 janvier 2022.
- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie (2021).** « Les bulletins de situation hydrologique de 2021 ».
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/les-bulletins-de-situation-hydrologique-de-2021-a3731.html>

- **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (2017).** « Guide pratique de la sécheresse en Seine-Maritime ». Consulté le 07 janvier 2022.
- **Épicerie sociale et solidaire (2022).** Entretien réalisé le 10 mars 2022 avec Céline Prieur (coordinatrice) et Joël Lefebvre (président).
https://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_secheresse_v6_cle861de9-1.pdf
- **Eurostat (2021).** « Glossaire : unité de gros bétail (UGB) ». Consulté le 06 avril 2022.
[https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Livestock_unit_\(LSU\)/fr](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Livestock_unit_(LSU)/fr)
- **Géorisques (2021).** Consulté le 06 janvier 2022.
<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi>
- **Institut National de la Statistique et des Études Économiques (2016) .** Consulté le 23 décembre 2021.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/:~:text=Au%201%20er%20janvier%202013,%20le%20d%C3%A9partement%20de,durant%20les%20cinq%20derni%C3%A8res%20ann%C3%A9es%20par%20la%20Haute-Garonne.>
- **Institut National de la Statistique et des Études Économiques (2017).** « Production brute standard ». Consulté le 17 janvier 2022.
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1354>
- **Institut National de la Statistique et des Études Économiques (2018).** « Bilan démographique 2018 : la population normande diminue ». Consulté le 23 décembre 2021.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/:~:text=Selon%20les%20estimations%20annuelles%20de%20population%20de%20l%20E2%80%99Insee,2015%20et%20perd%207%20500%20habitants%20en%202018>
- **Institut National de la Statistique et des Études Économiques (2020).** Consulté le 30 décembre 2021.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/:~:text=En%202018,%20le%20taux%20de%20pauvret%C3%A9%20s%C3%A9%2080%99%C3%A9%201%C3%A8re%20ve%20%C3%A0,explique%20cependant%20une%20part%20importante%20de%20cette%20hausse.>
- **Institut National de la Statistique et des Études Économiques (2021).** « Dossier complet communal ». Consulté le 30 décembre
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-247600620>
- **Inventaire National du Patrimoine Naturel zones protégées (2021).** Consulté le 31 décembre 2021.
<https://inpnp.mnhn.fr/programme/espaces-proteges/protections-titre-conventions>
- **Inventaire National du Patrimoine Naturel zones natura 2000 (2021).** Consulté le 31 décembre 2021.
<https://inpnp.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>
- **Ma propriété (2021).** « Le prix des terres libres en Normandie en 2020 ». Consulté le 04 janvier 2022.
<https://www.ma-propriete.fr/en/blog/le-prix-des-terres-libres-en-normandie-en-2020>
- **Nid'Agri (2021).** Étude de faisabilité de mise en place d'un dispositif de test agricole sur le territoire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie. Consulté le 18/04/22.
- **Observatoire des Sols à l'échelle COMmunale (2019).** Consulté le 30 décembre 2021.
<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Observatoire-des-Sols-a-l-echelle>
- **Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande PNR BSN (2014).** « Charte 2013-2025 du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande ». Consulté le 01 mars 2022.
<https://www.pnr-seine-normande.com/page-la-charte-du-parc-116.html>
- **Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande PNR BSN (2017).** « Indicateurs d'appui au diagnostic du système alimentaire de territoire » *document interne*.
- **PARCEL (2022).** Consulté le 11 février 2022. <https://parcel-app.org/resultats-de-votre-relocalisation>

- **Pays des Châteaux (2018).** « Diagnostic de l'alimentation sur le Pays des Châteaux ». Consulté le 17 décembre 2021.
<https://www.paysdeschateaux.fr/actions-du-pays/projet-alimentaire-territorial/>
- **Revue projet (2016).** « Droit commercial : pour une exception alimentaire ». Thomas Bréger, François Collart Dutilleul. DOI 10.3917/pro.353.0065.
- **Seine-Maritime (2020).** « Redécouvrir la biodiversité en Seine-Maritime ». Consulté le 30 décembre 2021.
<https://www.seinemaritime.fr/actualites/environnement/redecouvrir-la-biodiversite-en-seine-maritime.html>
- **Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central (2015).** Consulté le 16 décembre 2021.
<http://eaucauxcentral.fr/ressource.html>
- **Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (2018).** « Les marchés fonciers ruraux en 2017 ». Conférence de presse du 31 mai 2018.
- **Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (2019).** « Les marchés fonciers ruraux en 2019 ». Consulté le 30 décembre 2021.
<https://www.safer.fr/actualites/actualite/les-marches-fonciers-ruraux-en-2019/>
- **Utopies (2017).** « L'autonomie alimentaire des territoires, entre utopie et réalité ». Consulté le 17 janvier 2022.
<https://leshorizons.net/autonomie-alimentaire-territoires-utopie-et-realite/>
- **Wikipédia (2021).** « Clos-masure ». Consulté le 27 décembre 2021.
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Clos-masure>
- **Wikipédia (2021).** « Équivalent temps plein ». Consulté le 06 avril 2021. [Équivalent temps plein — Wikipédia \(hereiszyn.com\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Équivalent_temps_plein)
- **Wikipedia (2022).** « Occupation des sols ». Consulté le 30 mai 2022.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Occupation_des_sols

TOUS ACTEURS DE NOTRE ALIMENTATION !

POUR UNE ALIMENTATION LOCALE, DE QUALITÉ

Grande enquête citoyenne du 21/01 au 28/02 dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

COMPORTEMENT ALIMENTAIRE

Utilisez-vous, ou vos proches, un service de restauration collective ?

(PLUSIEURS CASES POSSIBLES)

- Scolaire
- EHPAD, médico-social
- Hôpital
- Restaurant d'entreprise

- Oui
- Non
- Pas d'avis

SELON VOUS, QUELS SONT LES SECTEURS PRIORITAIRES À TRAVAILLER SUR LE TERRITOIRE ?

- La production alimentaire (exemple : développer certaines productions, augmenter les modes de production non conventionnels)
- La transformation artisanale et industrielle (exemple : aider au développement d'ateliers de transformation)
- La distribution alimentaire (exemple : développer les circuits courts et de proximité)
- La restauration commerciale et associative (exemple : mise en relation des producteurs et restaurateurs)
- La restauration collective (exemple : augmenter l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique ou produits locaux, formation pour le personnel de cuisine)
- Le gaspillage alimentaire (exemple : le réduire en restauration scolaire)
- La gestion des déchets alimentaires (exemple : développer la valorisation par méthanisation)

QU'ATTENDEZ-VOUS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ?

.....

.....

.....

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

MERCI DE RETOURNER CE QUESTIONNAIRE À CONTACT@YVETOT-NORMANDIE.FR OU AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 4 RUE DE LA BRÈME À YVETOT, OU DANS VOTRE Mairie.

POUR LES VOLONTAIRES

Si vous souhaitez suivre les étapes du Projet Alimentaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie, laissez-nous vos coordonnées !

NOM prénom :

Profession :

Téléphone :

Adresse mail :

Annexe 1 : Enquête citoyenne sous forme de questionnaire à destination des habitants de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 076-247600620-20231116-DEL20231007-DE



TOUS ACTEURS DE NOTRE

POUR UNE ALIMENTATION LOCALE, DE QUALITÉ

Grande enquête citoyenne du 21/01 au 28/02 dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

Seulement 10 mn pour participer !

IDENTITÉ

Où habitez-vous ?

VOTRE PROFIL PROFESSIONNEL

- Collégien / lycéen
- Étudiant / Apprenti
- Agriculteur
- Artisan / commerçant
- Cadre / profession intermédiaire
- Employé
- Ouvrier
- Recherche d'emploi
- Sans emploi salarié
- Retraité

VOTRE PROFIL ALIMENTAIRE

- Je mange de tout
- Flexitarian (manger moins de viande, et de meilleure qualité)
- Pescétarien (pas de viande mais produits de la mer)
- Végétarien (aucune viande animale)
- Végétalien (aucune viande animale ni produit dérivé comme les œufs ou le lait)

AVEZ-VOUS ?

- Un potager dans votre jardin
- Un jardin ouvrier / partagé
- Des plantations de légumes sur votre balcon
- Des arbres fruitiers
- Des ruches
- Des poules, canards, oies ...
- D'autres animaux d'élevage (moutons, lapins ...)

HABITUDES D'ACHAT

Où allez-vous principalement faire vos achats alimentaires ?

3 CHOIX MAXIMUM

- Grande ou moyenne surface (ex : Leclerc, Intermarché)
- Drive, livraison
- Magasin discount (ex : Aldi, Lidl)
- Magasin bio (ex : Biocoop, La planète bleue)
- Marché, direct producteur
- Commerce de proximité (ex : boulangerie, épicerie, boucherie)
- Groupement d'achats (ex : AMAP)
- Jardin personnel ou partagé, arbres fruitiers personnels
- Autre :

Généralement, sur quelle commune effectuez-vous la majorité de vos achats alimentaires ?

- Yvetot - Sainte-Marie des Champs
- Autre commune :

TOUS ACTEURS DE NOTRE ALIMENTATION !

POUR UNE ALIMENTATION LOCALE, DE QUALITÉ

Grande enquête citoyenne du 21/01 au 28/02 dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

HABITUDES D'ACHAT

COMMENT CHOISISSEZ-VOUS PRIORITAIREMENT VOS ALIMENTS ?

3 CHOIX MAXIMUM

- Prix
- Durée de consommation
- Saisonnalité (ex : je n'achète pas de tomate en hiver)
- Qualité nutritionnelle (ex : je regarde les étiquettes nutritionnelles)
- Goût, odeur
- Aspect visuel
- Circuit court et de proximité, soutenir l'économie locale
- Mode de production respectueux de l'environnement (ex : label Agriculture Biologique)
- Peu d'emballage
- Produit à date courte (ex : prix remisé)

PENDANT LE CONFINEMENT, AVEZ-VOUS AUGMENTÉ VOTRE CONSOMMATION EN PRODUITS LOCAUX ?

- Oui
- Non

QUELS SONT VOS FREINS À LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX OU ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

- Prix
- Je n'ai pas le temps
- Je suis trop loin des points de vente
- Je n'ai pas envie
- Je ne sais pas cuisiner ces produits
- J'en consomme suffisamment
- Autre :

À L'AVENIR, SOUHAITERIEZ-VOUS :

- Augmenter votre consommation de produits locaux
- Augmenter votre consommation de produits issus de l'agriculture biologique
- Maintenir votre consommation de produits locaux et issus de l'agriculture biologique
- Restreindre votre consommation de produits locaux et issus de l'agriculture biologique
- Pas d'avis

TOUS ACTEURS DE NOTRE ALIMENTATION !

POUR UNE ALIMENTATION LOCALE, DE QUALITÉ

Grande enquête citoyenne du 21/01 au 28/02 dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 076-247600620-20231116-DEL20231007-DE



CONSOMMATION

QUELS TYPES D'ALIMENTS LOCAUX (DU DÉPARTEMENT) CONSOMMEZ-VOUS ?

- Légumes
- Fruits
- Viande/poisson
- Œufs
- Produits laitiers
- Biscuits
- Boissons
- Miel/confiture
- Chips/frites
- Farine
- Aucun
- Autre :

QUE CUISINEZ-VOUS MAJORITYALEMENT ?

- Des produits frais
- Des produits surgelés et en conserve
- Des plats préparés

QUE MANGEZ-VOUS LE MIDI ?

- Je prépare mon repas / plat maison
- Je mange dans une cantine
- J'achète des plats préparés (exemple : salades, sandwichs)
- Je mange au restaurant
- Je ne mange pas

LORSQUE VOUS MANGEZ AU RESTAURANT, AIMERIEZ-VOUS AVOIR DES INDICATIONS SUR LA PROVENANCE DES PRODUITS ?

- Oui
- Non
- Pas d'avis

BILAN ENQUÊTE CITOYENNE

605 participations

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 076-247600620-20231116-DEL20231007-DE

Merci à toutes et à tous pour votre participation !

PROFIL DES RÉPONDANTS



12%
collégiens, lycéens,
étudiants, apprentis



72%
actifs

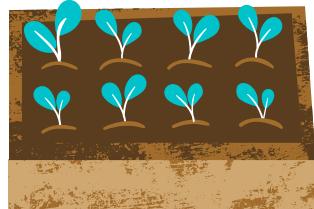


12%
retraités

POTAGER

VOUS ÊTES

52%



à posséder un potager dans votre jardin

MARCHÉ D'YVETOT



FRÉQUENTÉ PAR

50%

des personnes ayant répondu



FREINS À L'ACHAT DE PRODUITS LOCAUX ET/OU BIO ...?

1. Cela coûte trop cher
2. Je n'ai pas le temps
3. Je suis éloigné des points de vente

CRITÈRE DE CHOIX DES PRODUITS

VOUS ÊTES

65%



à vouloir
augmenter votre consommation en produits locaux

RESTAURATION COLLECTIVE

SCOLAIRE

55% ←

de satisfaction

35% à la fréquenter



HÔPITAL ET MÉDICO-SOCIAL

→ 14%

de satisfaction

SECTEURS PRIORITAIRES À TRAVAILLER SUR LE TERRITOIRE

1 Développer les circuits courts

2 Réduire le gaspillage alimentaire

3 Développer le compostage

4 Promouvoir les produits locaux
(communiquer davantage)

5 Développer certaines productions

Yvetot Normandie : un territoire rural et des habitants proches de la nature (potager, marché ...)

- Intérêt pour les produits locaux et volonté d'en consommer davantage
- Le prix reste néanmoins le frein majoritaire

GUIDE D'ENTRETIEN – RESTAURATEUR

Profil et environnement professionnel

1. Nom et prénom de la personne interviewée

.....

2. Nom et adresse du restaurant

.....

.....

3. Quel est votre statut dans le restaurant (gérant, chef cuisinier ...) ?

.....

.....

4. Quel type de restauration proposez-vous (fast-food, cuisine européenne, cuisine asiatique ...) ?

.....

.....

5. D'où proviennent les matières premières ou produits que vous achetez ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Quelles raisons ont guidées ce choix d'approvisionnement ?

.....

.....

.....

.....

.....

7. Est-ce que les emballages de vos matières premières sont des critères importants pour vous lors de vos achats ?

Oui

Non

8. Achetez-vous des produits en vrac ?

Oui

Non

9. Indiquez-vous, sur votre carte, la provenance des produits (ou de certains produits comme la viande par exemple) ?

Oui

Non

10. Si oui, lesquels ? Est-ce à la suite d'une demande de la clientèle ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

11. Comment gérez-vous vos restes de repas en supplément ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

12. Comment gérez-vous vos déchets ? Et vos huiles de friture usagées ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Perspective

13. Que pouvez-vous me dire sur la prospérité de votre structure ? Etes-vous confiant pour les années à venir ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

14. Si vous aviez la possibilité, que voudriez-vous changer ou améliorer dans le fonctionnement de votre restaurant ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

15. Est-ce que l'épluchage et la découpe des légumes sont une perte de temps importante pour vous ?

Oui

Non

16. Seriez-vous intéressé par l'achat de légumes déjà préparés ?

Oui

Non

17. Identifieriez-vous un manquement à quelconque niveau dans votre travail, sur le territoire (manque de producteurs locaux de certains produits par exemple) ?

18. Est-ce qu'une problématique particulière liée à l'alimentation et/ou à l'agriculture vous préoccupe ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

19. Quel est votre rapport aux termes de « durabilité », « produits issus de l'agriculture biologique », « circuit-court et de proximité » ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

20. Connaissez-vous l'application « Too good to go » ?

Oui

Non

21. Utilisez-vous cette application ?

Oui

Non

22. Connaissez-vous les entreprises qui valorisent les restes alimentaires, telles que « Bin Happy » ou « Terra Leo » ?

Oui

Non

23. Qu'est-ce que la Communauté de Communes Yvetot Normandie pourrait vous apporter ? Communication, valorisation, mise en relation, appui technique ?

.....
.....
.....
.....
.....